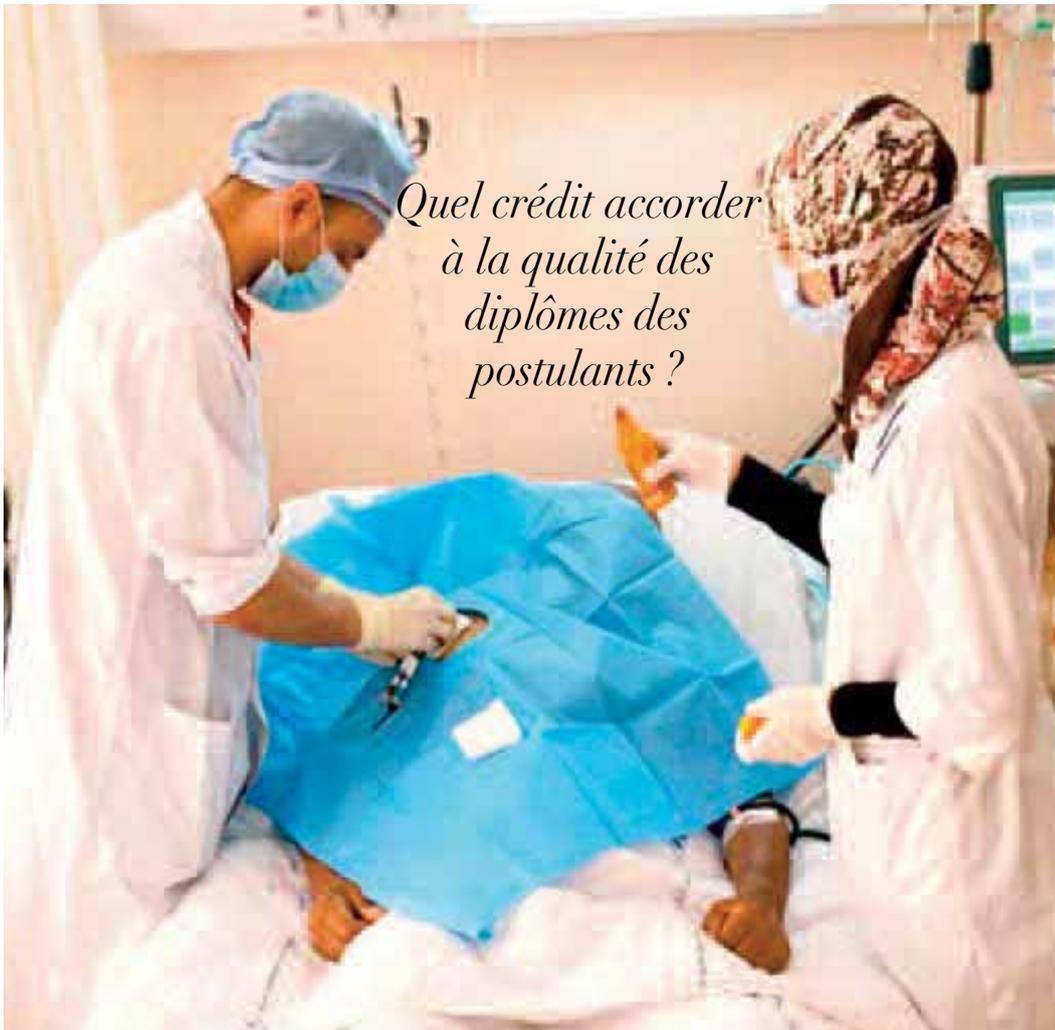


Médecins étrangers à la rescousse ... du privé !

*Absence de carte sanitaire et de garde-fous
garantissant la concurrence*



*Quel crédit accorder
à la qualité des
diplômes des
postulants ?*

Intenses activités de Driss Lachguar à Daraâ-Tafilalet

*Le Premier secrétaire reçoit à Rabat
un collectif civil venu lui présenter
une initiative internationale visant
à consolider l'action politique*

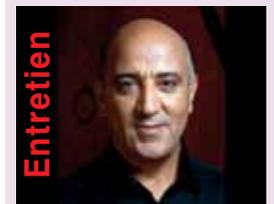


Sur les hauteurs de Béni Mellal, une forêt de pins en proie à un incendie



Hassan El Fad, sous les projecteurs au Québec

*La proposition est venue à temps
parce que je commençais à nourrir
l'envie de retourner au cinéma*



**Hakim Ziyech : Avec l'Ajax,
j'étais proche du titre, mais je suis
venu à Chelsea pour le remporter**



Intenses activités de Driss Lachguar à Daraâ-Tafilalet

Le Premier secrétaire reçoit à Rabat un collectif venu lui présenter une initiative internationale visant à consolider l'action politique

Actualité



Le Premier secrétaire présidant la cérémonie d'inauguration d'un nouveau siège de l'USFP à Agdz.

Le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar, poursuit ses intenses activités organisationnelles.

Il a ainsi été reçu samedi par les militants de la section de Tamagroute dans la province de Zagora et a rendu visite à la Zaouia Naciria.

Cette zaouïa, la plus ancienne du Maroc, a été fondée par cheikh Amrou ben Ahmed Al Ansari en 983 de l'hégire dont le nom a été d'abord associé à celui de cette zaouïa avant qu'elle ne réponde au nom de zaouïa Al Housseinia en référence à cheikh Abdellah Ben Houssein Arrouqi, décédé en 1045 de l'hégire.

Lorsque Mohammed Ben Nacer a pris sa tête, celle-ci a été rebaptisée zaouïa Naciria, dénomination qui demeure en vigueur jusqu'à aujourd'hui.

La zaouïa de Tamagroute comprend une bibliothèque qui recèle de précieux ouvrages de théologie, d'histoire et de médecine.

Plusieurs milliers de manuscrits y sont

conservés.

On y trouve un ouvrage de Pythagore en arabe, 500 ans d'âge, un exemplaire tricentenaire du Coran en provenance d'Orient, ou encore des manuscrits d'Ibn Sina, Ibn Rochd et Al Khauarizmy.

Le dirigeant itihadi a également ren-



Driss Lachguar recevant un collectif au siège central du parti.

Lecture de la Fatiha à la mémoire de Si Abderrahmane El Youssoufi en commémoration du premier anniversaire de son décès.

contré les militants de la commune de Béni Zouli dans la province de Zagora.

A Agdz, Driss Lachguar a présidé la cérémonie d'ouverture d'un nouveau siège de l'USFP.

Il a également présidé l'ouverture d'un nouveau siège du parti à Tinzouline (Za-

gora).

Le Premier secrétaire de l'USFP était accompagné de Fatiha Saddas, membre du Bureau politique, de Moulay Mehdi El Alaoui, coordonnateur régional de l'USFP dans la région de Draâ-Tafilalet, d'Abderrahim Chahid, président du conseil provincial de Zagora, ainsi que des militants de la région.

Il a également tenu une réunion avec les responsables de l'USFP à Ouarzazate. Lors de cette réunion, il a été procédé à la lecture de la Fatiha à la mémoire du leader Si Abderrahmane El Youssoufi, à l'occasion du premier anniversaire de son décès.

Par ailleurs, Driss Lachguar a reçu jeudi dernier au siège central du parti à Rabat et en compagnie des membres du Bureau politique Amina Talbi et Mehdi Mezouari, ainsi que du membre du Conseil national Ahmed El Aked, un collectif venu lui présenter une initiative internationale visant à consolider l'action politique.

H. T

Disparition du plus cruel des dirigeants du Polisario



Dans les camps de Tindouf, on affirme que la malédiction de ses nombreuses victimes l'a rendu aveugle mais que malgré cela, il ne s'est jamais repenti.

Son nom : Sid'Ahmed Ould Bellal, dit Sid'Ahmed Battal (sobriquet qu'il a eu

alors qu'il était encore à Tan Tan dont il est originaire et où il pouvait, dit-on, retener le plus grand des dromadaires d'une seule main).

Il est issu d'une tribu dispersée entre le nord de la Mauritanie et le sud du Sahara marocain dénommée S'Karna.

Sa famille qui vivait à Tan Tan, s'est allée à la fraction Rguibatt Oulad Sidi H'Mad qui, même si ses membres n'étaient pas nombreux, était respectée du fait de son appartenance au grand ensemble Rguibat.

C'est lors d'une opération militaire que ce tortionnaire sanguinaire que tout le monde à Tindouf appelait « Les yeux de Gaid Salah » a perdu l'un de ses yeux ; suite à quoi il a été évacué vers l'Allemagne de l'Est où, au lieu de guérir, il perdit son second œil. Il n'en devint que plus cruel.

Dans les camps de Tindouf où son enterrement n'a pas été organisé en cérémonie officielle et auquel peu de gens ont assisté, on dit que sa mort n'est, peut-être, pas tout à fait naturelle ni due à la Covid-19 pour laquelle il était traité dans un hôpital algérois, mais qu'elle aurait plutôt été orchestrée.

Car, selon les auteurs de cette thèse, Battal détenait tellement de secrets, que d'aucuns l'ont qualifié de boîte noire des

généraux algériens à Tindouf.

Il fut, dit-on, le messager à travers lequel les Algériens faisaient savoir leur opposition ou leur approbation à telle ou telle décision de la direction du Polisario.

Il pouvait ainsi faire annuler toute initiative prise par la plus haute instance du Polisario, si la Mouradia la rejetait.

Depuis l'annonce mercredi 26 mai de la mort de cet «aveugle sanguinaire », comme on se plaît à l'appeler parmi les populations des camps qui, malgré son handicap, a toujours occupé un poste ministériel dans la nomenclature du Polisario, les réseaux sociaux ont été pris d'assaut par les rescapés de ses séances de torture qui dénoncent ce qu'il leur a fait subir ou à l'un ou plusieurs membres de leur famille. Des actes qu'ils n'auraient pas pu dénoncer de son vivant. C'est dire combien il terrorisait tout le monde. De son vivant, personne n'osait, en effet, parler de lui en mal.

Ahmadou El-Katab

Médecins étrangers à la rescousse ... du privé !

Absence de carte sanitaire et de garde-fous garantissant la concurrence

“

Quel crédit accorder à la qualité des diplômes des postulants ?



Le projet de loi modifiant et complétant la loi n°131.13 relative à l'exercice de la médecine et destiné à réviser les conditions d'accès pour les médecins étrangers au Maroc a été adopté jeudi dernier par le Conseil de gouvernement. Objectif : renforcer les compétences nationales en matière de santé et faire face au manque de cadres nécessaires pour la réussite du chantier de la généralisation de la sécurité sociale.

Pourtant, nombreux sont les professionnels du secteur (public comme privé) qui ne voient pas d'un bon œil ce projet de loi. Pour eux, ce n'est pas l'ouverture sur les compétences médicales étrangères et marocaines établies à l'étranger qui va métamorphoser la situation chaotique de notre système de santé, de l'aveu même de plusieurs rapports nationaux et internationaux. « Les orientations Royales ont été des plus claires. Elles ont parlé d'une réforme du système national de santé dans sa globalité et non pas d'un seul aspect du secteur. Du coup, on ne peut pas réduire ces directives aux seuls articles concernant l'inclusion des compétences étrangères. Qu'en est-il des vraies maladies qui rongent notre secteur comme c'est le cas de la carte sanitaire, des déserts médicaux, de la migration des

compétences marocaines, etc ? », nous a indiqué Badreddine Dasouli, président du Syndicat national des médecins du secteur libéral (SNMSL). Et de poursuivre : « En effet, ce projet de loi ne promet pas des lendemains meilleurs puisque son champ d'application est le secteur privé alors qu'on sait que c'est du côté du public qu'il faut voir. Ceci d'autant plus que le ministère de la Santé a procédé à rebrousse-poil en mettant la charrie avant les bœufs. En effet, l'ouverture sur les compétences étrangères dont celles marocaines exige d'abord la mise en place d'une carte sanitaire apte à fixer les besoins pour chaque région et capable de faire l'équilibre entre le nombre de professionnels ou d'établissements sanitaires et la densité de la population dans une zone géographique donnée. Cette carte se présente aujourd'hui comme une priorité voire l'élément clé pour toute réforme qui doit être radicale. D'autant plus que cette réforme doit concerner en principe l'hôpital public. La lutte contre la pandémie du Covid-19 a démontré la nécessité et l'importance du secteur public puisque ce sont les professionnels de ce secteur qui ont été au-devant de la scène. Une situation qui ne concerne pas uniquement le Maroc, mais aussi l'ensemble des

pays du monde ».

Pour notre interlocuteur, les médecins marocains du secteur privé n'ont aucun problème à accueillir leurs collègues étrangers, mais ils exigent des garde-fous et un encadrement clair de l'exercice de ces compétences. « Notre pays ne doit pas accepter n'importe quel professionnel et doit être vigilant au sujet du degré de professionnalisme de ces médecins. Nous ne voulons pas des mercenaires de la médecine. La pratique médicale dans notre pays doit préserver le rôle du médecin et sa place humaine et sociale », a-t-il précisé.

Une évaluation que partagent nombre de syndicalistes exerçant dans le secteur public. Pour eux, cette ouverture sur les médecins étrangers aurait dû être effectuée au niveau du secteur public qui souffre d'un déficit énorme en matière de personnel soignant et où les médecins travaillent sous pression dans des conditions déplorables et sans motivations financières. « Le déficit en ressources humaines dans ce secteur est un secret de polichinelle. Tout le monde sait qu'il a besoin de 32.000 médecins et 58.000 infirmiers. Cette situation de déficit s'est clairement révélée lors de la pandémie en cours. En particulier dans les zones éloignées et dans le monde rural, nous a précisé une

source syndicale sous le sceau de l'anonymat. Et de poursuivre : « D'autant plus que le secteur n'attire plus aujourd'hui les compétences qui préfèrent chercher un avenir meilleur ailleurs comme en attestent les concours de recrutement organisés par le ministère de la Santé. Ces derniers suscitent peu d'intérêt. Et pour cause : personne ne veut travailler dans un secteur où l'on ne touche que 8.000 DH après tant d'années d'études et d'exercice dans des conditions déplorables. Sans parler des problèmes d'ordre social et familial engendrés par la profession (difficulté à trouver des remplaçants pour transiter vers une autre ville, problèmes relatifs à la mobilité, au rapprochement familial, à la surcharge, ...) ».

Pour notre source, l'ouverture sur les compétences étrangères suscite d'autres questions relatives à la qualité et à l'origine de ces compétences. « Aura-t-on droit à des compétences américaine, anglaise ou française ? Et s'il arrive qu'elles acceptent, vont-elles s'installer hors de l'axe Casablanca-Tanger ? Et qu'en est-il des conditions de concurrence entre ces compétences et les médecins marocains ? Nous pensons que cette ouverture ne doit pas se faire au détriment de nos médecins et doit se faire en respect du principe de réciprocité.

Autrement dit, les pays émetteurs de ces compétences doivent également accepter que les médecins marocains exercent chez eux ».

Par ailleurs, notre source estime que la priorité doit être accordée au secteur public où le nombre de départs des praticiens est inquiétant. « Il y a eu près de 1.500 demandes de démission qui ont été déposées en une année auprès du ministère de tutelle mais aucune n'a été acceptée. Et même pour ceux qui ont fait recours devant la justice et gagné leur procès, le ministère a refusé tout simplement d'exécuter les décisions des tribunaux en prétendant qu'il a besoin de ces professionnels. Alors si le secteur a besoin de ces compétences purement marocaines, il doit d'abord s'intéresser à elles et tenter d'améliorer leur situation professionnelle et financière », nous a confié notre source. Et de conclure : « Nous avons toujours défendu le fait que le secteur de la santé à ses propres spécificités et qu'il a besoin d'une loi spécifique, mais le hic, c'est que les responsables préfèrent réfléchir seuls et d'une manière unilatérale sans consulter les professionnels du secteur. Et tant qu'on procède de cette manière, il ne faut pas s'attendre à un bouleversement notable dans la gestion du secteur de la santé publique ».

Hassan Bentaleb

Sur les hauteurs de Béni Mellal, une forêt de pins en proie à un incendie



En cette période de forte chaleur, le risque des feux de forêt est omniprésent. Il suffit d'une petite étincelle, volontaire ou accidentelle, pour déclencher une immense tragédie écologique. En témoigne la ville de Béni Mellal, où ces dernières années, les feux de forêt se multiplient comme jamais. Jeudi dernier, en fin d'après-midi, il faisait chaud (34 degrés), l'air était sec, quasiment irrespirable. Aux alentours de 17h, des flammes se sont élevées de la forêt de pins qui recouvre le versant nord de la montagne surplombant le quartier d'Ouir, à quelques encablures de la Kasbah Bel Koush.

Salutaire, l'intervention des pompiers a évité le pire à cette magnifique forêt. Un véritable joyau environnemental. Selon nos informations, l'incendie était volontaire. Un pyromane en serait à l'origine.

L'épisode en rappelle tant d'autres dans l'histoire de la cité aux oliviers. Il y a sans aucun doute un pyromane incendiaire qui sévit dans la ville. En partant du principe que la pyromanie est l'action de provoquer des feux et incendies de façon répétitive, sans motif criminel ou recherche de gain ou de récompense, le profil de la forêt visée colle assez bien avec cette définition. Et pour cause, la même zone a été incendiée volontairement et à répétition, sans qu'elle possède un quelconque potentiel économique.

En tout cas, une chose est sûre, sans prévention, les incendies de forêts risquent de se multiplier à l'avenir, même si la tendance actuelle est à la baisse. D'après le Haut-commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification (HCEFLCD), en 2018, la superficie moyenne brûlée a diminué de 13% (3.372 à 2.928 ha/an)

et que la superficie moyenne consumée par le feu a, à son tour, baissé de 31% (8 à 5,5 ha/incendie). Pourtant, un groupe de chercheurs marocains tirent la sonnette d'alarme. Ils ont indiqué par le biais d'un article intitulé «Cartographie du risque d'incendies de forêt dans la région de Chefchaouen-Ouezzane (Maroc)» qu'au cours des 50 dernières années (1960-2009), près de 12.912 incendies ont endommagé 149.292 ha de forêts, soit une moyenne de 2.986 ha par an, avec un maximum en 1983 (11.289 ha) et un minimum en 2002 (593 ha). Cette superficie moyenne annuelle représente 0,05 % de la surface totale boisée du pays.

Bilan : le nombre des incendies et les superficies incendiées en forêts marocaines sont jugés relativement élevés, en comparaison avec le taux de boisement très faible du pays, à l'aridité du climat et aux

contraintes rendant extrêmement difficile la reconstitution des espaces boisés (reboisement, régénération). A en croire certains chiffres du HCEFLCD, le couvert forestier national ne dépasse pas les 9 millions d'hectares, soit 12,7 % du territoire national et que le taux de reboisement reste limité à 8%, alors que le seuil nécessaire à l'équilibre écologique et environnemental est compris entre 15% et 20%.

Et si l'on ajoute à cela le faible impact de la stratégie nationale pour la préservation, le développement des écosystèmes forestiers et la lutte contre la désertification, visant à atteindre les 60.000 hectares annuellement qui semble progresser à faible cadence, il est évident que nos forêts se meurent sans pour autant que les incendies soient volontaires.

C.C

Comment éviter le déclenchement des feux de forêt

Ne surtout pas fumer en forêt, dans les bois, ni à proximité. Et surtout ne pas jeter vos mégots par la vitre de la voiture. S'agissant des barbecues, il est recommandé de tout simplement les éviter, quand bien même vous pensez être à distance raisonnable de la forêt. En sus, il convient de souligner l'importance de respecter les interdictions d'accès dans certains massifs boisés en période de risques comme le vent et la sécheresse.

L'attitude à avoir en cas d'incendie

Si vous êtes témoin d'un départ de feu, il faut éviter de paniquer et appeler les pompiers. D'une part, si possible, essayer d'éteindre le feu naissant avec de la terre, du sable ou de l'eau. Par contre, attention, battre le feu avec des branchages peut conduire à sa propagation. D'autre part, fuyez dos au feu à la recherche d'un abri tels un rocher, une butte de terre ou un mur, tout en respirant à travers un tissu mouillé. Pour les gens qui pourraient être surpris par un front de flamme alors qu'ils sont en voiture, ne sortez pas du véhicule.

Concernant les personnes qui sont domiciliées en forêt, en cas de déclenchement du feu, n'oubliez pas que votre habitation reste votre meilleure protection. Il faudra juste penser à fermer les bouteilles de gaz, ainsi que les volets après les avoir arrosés.

Enquête à l'encontre d'un individu pour coups et blessures ayant entraîné la mort d'un officier de la paix

Le service provincial de la police judiciaire à Safi a ouvert, samedi soir, une enquête judiciaire sous la supervision du parquet compétent pour déterminer les circonstances ayant amené un individu, âgé de 46 ans, à exposer un officier de la paix à des coups et blessures ayant entraîné la mort à l'aide de l'arme blanche.

Selon les premiers éléments de l'enquête, le suspect, un multirécidiviste, a surpris sa victime en lui infligeant des coups et blessures ayant entraîné la mort, suite à un différend sur le prix de certaines marchandises dans un marché aux puces à Safi, indique un communiqué de la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN).

Cet incident a causé la mort du fonction-

naire de police, âgé de 55 ans, dont la dépouille fera l'objet d'une autopsie, a ajouté la même source, précisant que le mis en cause a été placé en garde à vue pour les besoins de l'enquête, menée sous la supervision du parquet compétent en vue d'élucider les tenants et aboutissants de cet acte criminel.

Le directeur général de la Sûreté nationale a décidé d'accorder une promotion exceptionnelle au fonctionnaire de police victime de cet acte, de même qu'il a chargé les responsables sécuritaires à Safi et la Fondation Mohammed VI des œuvres sociales de la Sûreté nationale de fournir le soutien nécessaire à la famille de la victime, ainsi que de prendre en charge les frais de son inhumation, conclut le communiqué.

Un policier contraint d'utiliser son arme de service

Un fonctionnaire de police exerçant à la préfecture de police de Laâyoune a été contraint, samedi matin, d'utiliser son arme de service pour interpellé un individu qui était dans un état de forte impulsivité et mettait sérieusement en danger la sécurité des citoyens et des policiers à l'aide d'une arme blanche.

Le policier était intervenu pour interpellé ce suspect (âgé de 35 ans) accompagné de trois autres individus, qui avait infligé des coups et blessures à l'une des victimes dans la ville de Laâyoune, indique la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) dans un communiqué.

Le mis en cause a opposé une résistance

violente aux éléments de la police par un jet de pierres et à l'aide d'arme blanche, contraignant ainsi le fonctionnaire de police à utiliser son arme de service en tirant une balle qui a atteint le mis en cause au niveau de ses membres inférieurs, précise la DGSN, soulignant que cette intervention a permis de contrôler le mis en cause et saisir son arme blanche.

Le mis en cause a été placé sous surveillance médicale à l'hôpital où il a été transféré pour recevoir les soins nécessaires, en attendant d'être soumis à l'enquête judiciaire sous la supervision du parquet compétent et interpellé les autres suspects impliqués dans ces actes criminels, conclut le communiqué.

La détention préventive disséquée à Tétouan

Mohamed Abdennabaoui, président délégué du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire

Une mesure exceptionnelle qui vise à protéger la société

L'examen de la rationalisation de la détention préventive était et reste toujours la plus importante préoccupation du système judiciaire, a souligné, vendredi à Tétouan, le président délégué du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, Mohamed Abdennabaoui.

Dans une allocution lue en son nom par le premier président de la Cour d'appel de Tétouan, Mustapha El Ghazal, lors d'une journée d'étude sur "la détention préventive au Maroc", il a affirmé que cette détention est une mesure exceptionnelle, visant à protéger la société des dangers des crimes, mais elle touche à la "présomption d'innocence" consacrée par les conventions internationales en matière des droits de l'Homme, et les Constitutions des pays démocratiques, y compris la Constitution du Maroc, relevant que le législateur marocain a tenu à organiser cette détention de manière à concilier entre le droit à la liberté et les nécessités du bon fonctionnement de la justice et de la protection de la société contre le crime.

Après avoir assuré que la détention préventive était et reste toujours l'une des plus grandes préoccupations de la politique pénale au Maroc, en raison de son lien avec le surpeuplement des prisons, il a indiqué que

le suivi de la question confirme que la relation entre les deux sujets n'est pas toujours vérifiée, puisque seulement 2% des personnes en détention préventive sont libérées et environ 90% sont condamnées à des peines privatives de liberté.

Le président délégué du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire a rappelé que les décisions de détention préventive sont parfois affectées par la pression sociale, en plus de l'absence d'alternatives suffisantes à la détention préventive permettant la gestion des dossiers des détenus, de manière à assurer un équilibre entre la protection de la liberté des suspects et des accusés et la protection de la sécurité publique, passant en revue les mesures prises pour traiter les affaires dans des délais raisonnables et rationaliser le recours à la détention préventive.

Il a, à cet égard, insisté sur la nécessité d'assurer un accès préalable aux dossiers des détenus, d'engager les procédures au cours de cette opération, et d'établir les verdicts, les décisions et les ordonnances rendus dans les affaires de détenus dans un délai raisonnable, ainsi que de soumettre les dossiers contestés avec la rapidité requise, accélérer la mise en oeuvre des commissions rogatoires, sensibiliser à l'importance d'activer

les alternatives possibles à la détention, et de former des cellules thématiques pour régler les affaires des détenus préventifs.

Et pour renforcer les résultats positifs réalisés au cours des dernières années en termes de réduction du taux de détenus préventifs, Mohamed Abdennabaoui a rappelé que le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire a exhorté les premiers présidents des Cours d'appel et les présidents des tribunaux de première instance à coordonner avec les responsables judiciaires aux parquets généraux, pour prendre toutes les mesures nécessaires, afin de traiter les affaires des personnes en détention préventive, abordant une série de circulaires publiées à cet effet.

Il a conclu qu'il existe encore des contraintes, ne relevant pas de la compétence de la justice, qui empêchent la réduction des taux de détention aux pourcentages approuvés au niveau international et entravent les efforts déployés pour rationaliser la détention préventive, se référant à cet égard principalement au concept large du détenu préventif dans la législation marocaine par rapport à d'autres lois comparées, à l'exacerbation du phénomène pénal avec ce qui l'a accompagné en termes d'accroissement du



nombre des affaires de détenus, et au retard dans la promulgation de nouveaux choix législatifs ou ceux alternatifs pour nombre de procédures, de manière à conserver les droits et les libertés.

El Hassan Daki, président du ministère public

La rationalisation de la détention préventive, une orientation stratégique irréversible

Le procureur général du Roi près la Cour de cassation, président du ministère public, El Hassan Daki, a affirmé, vendredi à Tétouan, que la présidence du ministère public, étant consciente de la sacralité du droit à la liberté, ne ménagera aucun effort pour aller de l'avant dans la rationalisation de la détention préventive, en tant qu'orientation stratégique irréversible.

Intervenant lors d'une journée d'étude sur la "détention provisoire au Maroc", organisée en partenariat entre l'Ordre des avocats de Tétouan et l'Observatoire marocain des prisons, il a souligné que la présidence du ministère public n'épargnera aucun effort pour rationaliser la détention préventive en tant qu'orientation stratégique, mettant en avant la nécessité d'adopter de nouvelles alternatives à la détention préventive, à travers des amendements législatifs du Code de procédure pénale et du Code pénal, ce qui contribuera certainement à réduire le taux de détention préventive au Maroc.

Il a assuré que "la liberté des individus est considérée comme un droit sacré approuvé par les conventions internationales, et auquel la Constitution a accordé une grande importance", notant que le Code de la procédure pénale a souligné l'importance du droit à la liberté, lorsqu'il a considéré que la détention préventive n'est qu'une mesure exceptionnelle.

El Hassan Daki a rappelé que "le ministère public, sur la base de son rôle constitutionnel dans la protection des droits et libertés des personnes et des groupes, tient, avant d'émettre des ordonnances de mise en déten-

tion préventive, à la nécessité d'équilibrer entre deux intérêts fondamentaux, à savoir le droit de l'individu à la liberté et le droit de la société à la sûreté et à la sécurité, à travers la lutte contre les crimes", estimant qu'"il s'agit d'un équilibre difficile à atteindre, et que la bonne décision n'est pas facile à prendre".

Il a relevé que l'augmentation du taux de détention préventive est principalement dû au fait que la plupart des textes juridiques comportent des dispositions répressives qui comprennent des peines privatives de liberté, en plus de l'absence d'alternatives à la détention préventive au niveau législatif, et de l'accroissement du nombre de personnes soupçonnées d'avoir commis des délits et présentées devant le parquet général (20% entre 2017 et 2020).

El Hassan Daki a, à cet égard, assuré que le ministère public est conscient de la nécessité de rationaliser la détention préventive en tant que priorité centrale dans la mise en oeuvre de la politique pénale, ce qui est reflété dans les différentes circulaires destinées aux responsables judiciaires pour l'activation du caractère exceptionnel de la détention préventive, notant que ces efforts ont permis concrètement de réduire de 42% à moins de 39% le taux de détention préventive entre 2017 et 2019, tandis que le nombre de poursuites en état de détention qui se terminent par une mise en liberté est passé d'environ 4.000 verdicts en 2018 à 1.867 en 2020.

Après avoir fait observer que les efforts seuls du ministère public ne peuvent réussir la réduction du taux de détention préventive,



compte tenu des multiples facteurs liés au nombre de détenus, le procureur général du Roi près la Cour de cassation a rappelé que la législation nationale adopte une définition large d'un détenu soumis à la détention préventive qui s'étend à toutes les étapes du procès jusqu'à ce que le jugement définitif soit rendu, contrairement à la définition onusienne, qui limite la définition d'une personne mise en détention provisoire au détenu qui n'a pas fait l'objet d'une décision de justice, même celle rendue en première instance.

Dans ce cadre, il a affirmé que le rythme de règlement des dossiers des détenus est également un facteur clé pour déterminer le taux

de détention préventive, ce qui a été observé de manière tangible pendant la mise en oeuvre de l'état d'urgence sanitaire (45% en 2020), avant l'adoption du choix stratégique du procès à distance, qui a permis la libération de plus de 12.000 personnes.

Le président du ministère public a conclu que sur la population carcérale totale, qui s'élevait à 84.990 personnes en 2020, seules 15.359 personnes n'ont pas fait l'objet d'une décision de première instance sur l'exécution d'une peine privative de liberté, soit 18%, qui est le taux réel de détention préventive, selon la définition adoptée par les Nations unies et dans les lois comparées.

Les Maldives réitèrent leur soutien au Plan d'autonomie

Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, a eu, vendredi, un entretien en visioconférence avec le ministre des Affaires étrangères de la République des Maldives, Abdulla Shahid.

Lors de cet entretien, les deux ministres se sont réjouis de l'excellence des relations historiques et fraternelles entre le Maroc et les Maldives et ont insisté sur l'importance de les hisser au niveau des aspirations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et du Président de la République des Maldives, Ibrahim Mohamed Solih, indique un communiqué de ministère.

Ils ont également réaffirmé les liens spirituels, religieux, culturels et humains entre les deux pays, rappelant que l'Islam a été introduit aux Maldives au 12ème siècle par le biais d'un voyageur et prédicateur marocain.

Nasser Bourita et Abdulla Shahid ont exprimé leur satisfaction quant au bilan positif de la visite officielle du ministre maldivien au Maroc en novembre 2019, qui avait été couronnée par la signature de quatre accords bilatéraux, relatifs aux consultations politiques, à la coopération religieuse, à l'exemption de visas et à la coopération entre les académies diplomatiques des deux pays.

Les deux parties ont convenu de développer la coopération bilatérale post-Covid, en l'élargissant à d'autres domaines, notamment la lutte antiterroriste, l'agriculture, la pêche, le tourisme, la santé, la culture et les énergies renouvelables, selon la même source.

Par ailleurs, Abdulla Shahid a réitéré le



soutien des Maldives à l'Initiative marocaine d'autonomie, comme étant la seule solution juste, pragmatique et réaliste à la question du Sahara marocain, en soulignant que son pays se tiendra toujours aux côtés du Maroc dans ses efforts pour la résolution de ce différend régional.

Les deux ministres ont lancé un appel pour des efforts conjoints en vue de garantir un accès équitable aux vaccins, dans le cadre

de « la Déclaration politique sur un accès mondial et équitable aux vaccins contre la Covid-19 ».

Au niveau multilatéral, Nasser Bourita et Abdulla Shahid se sont félicités de la concertation fructueuse et de l'appui mutuel aux candidatures des deux pays, ainsi que de l'excellente coordination au niveau des instances et organisations internationales, poursuit le communiqué.

Nasser Bourita a exprimé l'appui du Royaume du Maroc à la candidature du ministre maldivien à la présidence de la 76ème session de l'Assemblée générale des Nations unies.

A l'issue de cet entretien, Abdulla Shahid a renouvelé l'invitation à Nasser Bourita pour effectuer une visite officielle aux Maldives, conclut le communiqué.

Le Maroc et le Royaume-Uni déterminés à renforcer leur partenariat



Le Maroc et le Royaume-Uni ont réitéré, vendredi, l'importance de définir les priorités d'une feuille de route conjointe

pour la période post-Covid à la hauteur du partenariat stratégique voulu entre les deux pays.

Lors d'un entretien par visioconférence entre le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita et le ministre d'Etat chargé du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord au bureau des Affaires étrangères, du Commonwealth et du développement international du Royaume-Uni, James Cleverly, les deux parties ont loué l'excellence des relations historiques entre le Maroc et le Royaume-Uni et réitéré l'importance de définir les priorités d'une feuille de route conjointe pour la période post-Covid, à la hauteur du partenariat stratégique voulu entre les deux pays.

A cette occasion, Nasser Bourita et James Cleverly se sont réjouis de l'agenda bilatéral actuel marqué par plusieurs échéances, notamment par la mise en œuvre de l'Accord d'association post-Brexit, l'activation du Conseil d'association et la programmation de la troisième session du Dialogue stratégique, prévue à Londres, indique un communiqué du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger.

Les deux ministres ont mis en exergue l'importance de renforcer le dialogue poli-

tique et le partenariat économique bilatéral, en l'ouvrant sur de nouveaux axes novateurs de coopération et de nouvelles chaînes de valeurs, comme l'économie verte, particulièrement dans le contexte de la prochaine COP26. Lors de cette entrevue, James Cleverly a salué la Vision éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI qui se distingue par une dynamique d'ouverture, de progrès et de modernité, tout en se félicitant du nouveau modèle de développement dont se dote le Royaume et de la promotion d'une régionalisation avancée.

Il a aussi tenu à saluer le Maroc en tant que pôle de stabilité régional et partenaire privilégié en Afrique.

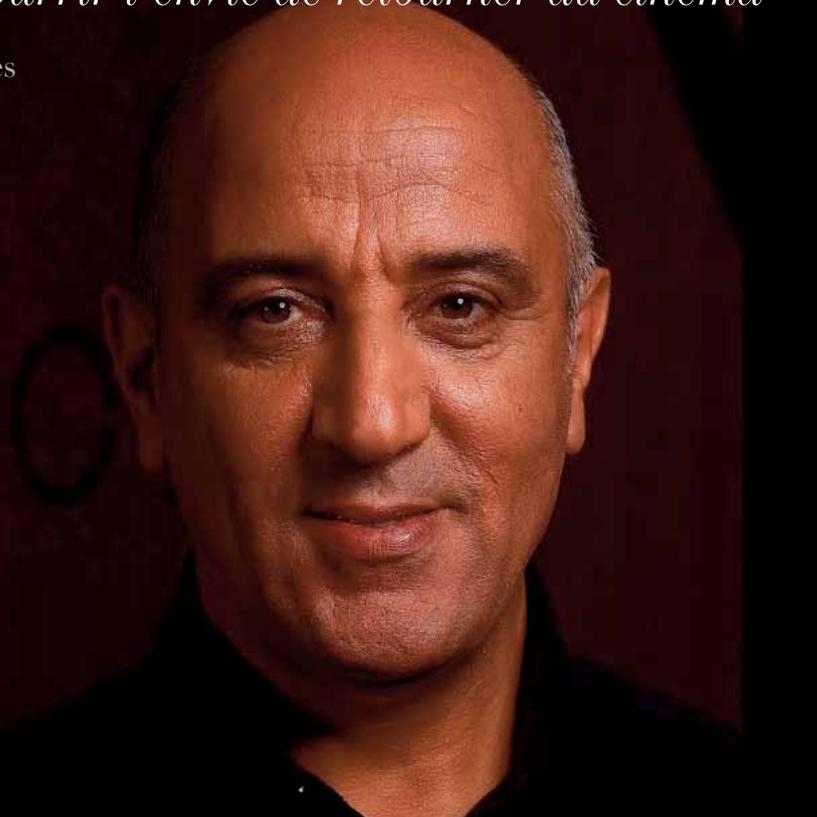
Les deux parties se sont, à cet égard, accordées sur l'importance de promouvoir davantage la coopération triangulaire vers l'Afrique principalement dans les domaines économique et de l'investissement.

Elles se sont, en outre, félicitées de la coordination menée par le Maroc et le Royaume-Uni au niveau multilatéral et ont convenu de poursuivre leur concertation sur les questions régionales et internationales d'intérêt commun, notamment la situation en Libye et au Sahel.

Hassan El Fad, sous les projecteurs au Québec

La proposition est venue à temps parce que je commençais à nourrir l'envie de retourner au cinéma

Installé depuis des années à Montréal, l'humoriste marocain Hassan El Fad signe sa première participation au film québécois "Les vieux Chums", en projection dans plus de 50 cinémas de la province canadienne. Approché par la MAP, le comédien revient sur son expérience nord-américaine, ses choix et ses projets à venir, de même qu'il livre son évaluation des productions marocaines.



Parlez-nous de votre première participation à un film canadien, "Les vieux Chums" ?

C'est mon premier film au Québec où j'ai été sollicité par la maison de production "Objectif 9". Quand j'ai lu le scénario, il y a eu une conviction mutuelle pour mener à bien le film. Même si le réalisateur savait que je suis d'abord humoriste dans un village de pêcheurs pour apprendre leur façon de voir la vie, et c'est dans ce village qu'il a fait la connaissance de son ami québécois. Une amitié qui va durer pour longtemps.

Atteint d'un cancer en phase terminale, le personnage principal a fait le choix d'effectuer une sorte de pèlerinage dans sa ville natale au Québec. Il choisit ensuite le Maroc, plus précisément ce village de pêcheurs où il a passé une grande partie de sa vie.

Qu'est-ce qui vous a attiré dans ce scénario ?

Avant même de lire le scénario, j'étais quasiment sûr que j'allais faire le film quand je me suis documenté sur le cinéaste. C'est une personne éprise d'humanisme, un cinéaste qui s'est donné pour mission de porter la fibre humaine dans le septième art et tous ces films avaient un message humain. Les thématiques mais aussi les sujets ont été traités avec succès. Cette charge humaine et émotionnelle transparait à travers ses films. J'ai donc été en face d'un artiste qui

sait ce qu'il veut et sait concrétiser ce qu'il cherche. C'est pour moi un gage que l'aventure ne pourrait qu'être valorisante.

Peut-on dire que le film marque une nouvelle phase de votre parcours professionnel ?

Cette proposition cinématographique est venue à temps parce que je commençais à nourrir l'envie de retourner au cinéma. En fait, l'expérience des "Vieux Chums" est intervenue un petit peu plus tôt que ce que j'avais programmé. J'ai déjà reçu des propositions de collaboration au Canada pour des longs métrages, et aussi pour une pièce de théâtre avec une troupe de renom ici à Montréal, mais je n'étais pas prêt. En bref, le long-métrage canadien est venu au bon moment, mais serait-il le début de quelque chose ? Je ne sais pas. Ce qui est certain, c'est qu'on va reconduire la collaboration avec la maison de production "Objectif 9", avec un futur long-métrage québécois.

Je suis également en train de coécrire une série pour la télévision dans l'attente de l'ouverture des salles pour un spectacle vivant sur scène.

Vous avez présenté au cours du Ramadan "Fed-TV". Êtes-vous satisfait des échos ?

"Fed-TV" est un cocktail de personnages qui ont marqué les esprits ces dernières années. Des personnages qui ont leur public et, donc, j'ai essayé de les mettre dans la même boîte. Cela fait des années que je reçois des demandes des fans pour interpréter ces personnages. J'ai en

effet créé cinq rubriques avec dix caractères pour, justement, me satisfaire d'abord et satisfaire les fans.

Dans le souci de créer un fil conducteur entre les rubriques, je n'ai pas trouvé mieux que le casting lui-même : deux acteurs, un homme et une femme, qui incarnent les dix personnages. Un seul projet avec des publics disparates qui peuvent fusionner dans Kabbour mais qui sont différents pour les autres personnages.

Les échos correspondent parfaitement à mes attentes comme le confirment les chiffres d'audimat sur le web. Kabbour a effectivement un public nombreux et qui s'exprime. C'est bien un personnage fédérateur tant on trouve plusieurs publics dans les fans de Kabbour. Vous savez qu'au Maroc il n'y a pas un seul public mais il y en a plusieurs. Très souvent on a droit à des interprétations impressionnistes et on oublie qu'on est différent. Même sans Kabbour, les autres personnages ont continué à faire de l'audimat par rapport à ce qui se présente au Maroc en matière d'humour.

Que pensez-vous des productions qui ont été offertes pendant le Ramadan ?

Je n'ai pas vu tous les projets pour pouvoir donner un avis mais je sais que faire rire est le plus périlleux qui soit. C'est difficile. Les ingrédients du drame sont connus mais pour ce qui est de l'humour, c'est très imprévisible.

Je sais que pour ce qui concerne l'humour ou du moins celui que je pratique, c'est-à-dire l'humour très punchline, ce

n'est pas gagné d'avance, ce n'est pas une science exacte. Même avec de l'expérience, on n'est pas sûr d'être à la hauteur.

Toutefois je peux vous dire qu'il y a une mode qui s'installe dans les séries dramatiques : la "tendance lacrymogène".

Le Ramadan risque de se transformer en saison des deuils. Ce sont des choix aussi, c'est la mode parce qu'on a découvert qu'il y a une certaine sensibilité chez les Marocains. Une sensibilité à la mélancolie et on essaie de nourrir ce petit penchant chez eux. Les Marocains aiment rire aussi, ils aiment les émotions extrêmes.

Il convient peut-être de créer un équilibre émotionnel pendant le mois sacré de Ramadan. Les producteurs s'orientent vers les registres qui marquent les esprits. Et maintenant, c'est la tendance : faire pleurer les gens, faire mourir les personnages de manière dramatique. Les ingrédients du drame sont connus et accessibles et, du coup, le risque est qu'on s'oriente vers des excès susceptibles de générer de l'exaspération et du dégoût.

Tout le monde va se mettre à l'imiter, avec les mêmes éléments, les mêmes ingrédients. Et c'est un cercle vicieux qui s'installe alors qu'à la base, il ne faut pas avoir cette logique d'offre et de demande.

C'est mon analyse à propos de ce qui s'offre aujourd'hui pendant le Ramadan. Dans l'humour, je ne peux pas comparer mon travail avec d'autres puisqu'il s'agit d'un exercice dangereux.

Economie

Les besoins du Trésor financés à 83,5% sur le marché intérieur au premier trimestre

Les besoins du Trésor ont été financés, durant le premier trimestre de 2021, à hauteur de 83,5% sur le marché intérieur, selon Attijari Global Research (AGR).

«Tenant compte des tirages extérieurs effectués par le Trésor à fin mars 2021 de 6,3 milliards de dirhams (MMDH) auprès de ses partenaires bilatéraux et en l'absence d'une nouvelle sortie à l'international, les besoins du Trésor durant le T1-2021 ont été financés à hauteur de 83,5% sur le marché intérieur», indique la filiale d'Attijariwafa Bank dans son dernier research report «fixed income».

Dans ces conditions, le recours du Trésor aux adjudications s'est légèrement intensifié, avec des levées brutes passant de 30,5 MMDH au T1-20 à 31,3 MMDH au T1-2021, soit une hausse de 2,6%, note le rapport d'AGR intitulé «Des coûts de financement favorables à une politique budgétaire contra-cyclique».

Néanmoins, rapporte la MAP, cette évolution haussière s'inverse au niveau des levées nettes du Trésor. Celles-ci s'élevaient à 12,5 MMDH au T1-2021 contre 13,9 MMDH au T1-20 tenant compte des retombées en capital et en intérêt plus importantes sur ce premier trimestre, fait savoir la même source.

Par ailleurs, la politique d'émission du Trésor durant le T1-2021 s'est caractérisée par la prédominance des souscriptions du Trésor sur le segment court et moyen de la courbe, en nette rupture avec la structure des levées brutes observée durant le T1-20.

Ainsi, les poids des souscriptions du Trésor sur ces deux tranches de maturités ont progressé de 15% au T1-20 à 24% au T1-2021 pour le court terme (CT) et de 29% à 47% pour le MT sur la même période. À l'inverse, le poids des maturités longues a été divisé par deux, passant de 56% à 28% durant la période d'analyse.

Ces constats révèlent deux orientations du Trésor, à savoir optimiser son coût de financement sur le marché local dans un contexte marqué par une durée confortable de la dette publique, soit autour de 6,6 ans en 2020. Une configuration lui offrant une latitude pour s'orienter vers les maturités courtes et moyennes présentant des taux de rémunération plus faibles que ceux du long terme, indiquent les analystes d'AGR.

La deuxième orientation du Trésor est d'éviter de marquer les taux de rendement de la tranche de maturité longue à la hausse, note le rapport, soulignant que les investisseurs ont sensiblement relevé leurs exigences de rémunération sur le long terme (LT) durant cette période.

Légère baisse des prix dans la métallurgie

L'indice des prix à la production du secteur des «Industries manufacturières hors raffinage de pétrole» continue à tendre à la hausse, pour le cinquième mois consécutif, le quatrième d'affilée depuis le début de l'année 2021.

Selon les récentes statistiques publiées par le Haut-commissariat au plan (HCP), il a enregistré une hausse de 0,6% au cours du mois d'avril 2021 par rapport au mois de mars 2021.

Cette évolution poursuit une tendance haussière entamée depuis le mois de décembre de l'année écoulée (0,4%), après une baisse de l'indice des prix à la production de 0,1% enregistrée en novembre de la même année.

Une partie importante de cette augmentation résulte principalement de la hausse des prix de l'«Industrie chimique» (2,5%), dans les «Industries alimentaires», la «Fabrication de produits métalliques», à l'exclusion des machines et des équipements et dans la «Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques» (0,5%), indique le Haut-commissariat.

L'accroissement des prix dans la «Fabrication de textiles» (3,0%), l'«Industrie d'habillement» (0,7%) et la «Fabrication de meubles» (0,6%) contribue aussi à cette hausse, explique l'institution publique dans sa note d'information relative à l'indice des prix à la production industrielle, énergétique et minière (IPIEM) du mois d'avril 2021.

Cette évolution s'explique également par la baisse des prix enregistrée dans la «Métallurgie» (1,3%), la «Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques» (0,2%) et dans le «Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège» (0,8%), poursuit le Haut-commissariat.

Un mois plus tôt, en mars, l'indice des prix à la production du



secteur des «Industries manufacturières hors raffinage de pétrole» avait enregistré une hausse de 0,7% par rapport au mois de février 2021.

Dans sa précédente note d'information, le Haut-commissariat avait attribué cette augmentation à la hausse des prix de la «Métallurgie» (3,4%), de l'«Industrie chimique» (2,5%), des «Industries alimentaires» et de la «Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique» (0,8%) et dans la «Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques» (0,1%).

Si l'on en croit cet organisme chargé de la production, de l'analyse et de la publication des statistiques officielles au Maroc, la baisse des prix enregistrée dans l'«Industrie d'habillement» (0,6%) et dans la «Fabrication d'équipements électriques» (0,1%) avait également contribué à la hausse de cet indice au cours du mois de mars dernier.

Pour rappel, la dernière baisse de l'indice des prix à la production remonte au mois de novembre dernier. Après plusieurs mois d'évolution en dents de scie, il avait enregistré un recul de 0,1% suite à la baisse de 2,1% des prix

de la «Métallurgie» et de 0,1% de la «Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques». Ce recul tenait également compte de la hausse de 0,1% des prix au niveau des branches des «Industries alimentaires» et «Industrie chimique», de 0,4% dans la «Fabrication de textiles» et de 0,7% dans le «Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège», selon une note du Haut-commissariat publiée durant cette période. Comme en mars dernier et plusieurs autres mois avant, soulignons que les indices des prix à la production des secteurs des «Industries extractives», de la «Production et distribution d'électricité» et de la «Production et distribution d'eau» ont connu une stagnation au cours du mois d'avril dernier.

Alain Bouithy



L'indice des prix à la production poursuit sa hausse entamée en décembre 2020

Atténuation de l'insuffisance de la liquidité bancaire



Le déficit de la liquidité bancaire s'est légèrement atténué, au cours de la période allant du 20 au 26 mai, pour revenir à 69,9 milliards de dirhams (MMDH) en moyenne hebdomadaire, contre -77,6 MMDH une semaine auparavant, selon BMCE Capital Research (BKR).

Cette évolution est «probablement en lien avec le reflux conjoncturel de la circulation fiduciaire», indique BKR dans sa récente lettre monétaire et obligatoire.

Face à cette situation et comme prévu, Bank Al-Maghrib (BAM) a réduit ses avances à 7 jours au niveau du marché monétaire de 16% à près de 31,4 MMDH au moment où son dispositif à long terme a été renforcé avec l'injection d'une pension livrée et d'un prêt garanti pour 5,6 MMDH et 0,4 MMDH respectivement, ajoute la même source.

En revanche, la tendance baissière des placements du Trésor au niveau du marché moné-

taire au cours du mois de mai comparé à avril s'est confirmée durant la semaine précédente avec 9 opérations de placement pour un encours quotidien moyen de 1,9 MMDH, en contraction de -73% d'une semaine à l'autre, «liée vraisemblablement au règlement de la paie des fonctionnaires à la fin du mois», souligne BKR.

De son côté, le taux interbancaire s'est, une nouvelle fois, maintenu à son niveau habituel de 1,5%.

Sur la prochaine période du 27 mai au 03 juin, BAM «réduira une nouvelle fois ses injections sous forme d'avances à 7 jours avec l'émission d'un total de 30,97 MMDH, soit 380 millions de dirhams (MDH) de moins comparativement à une semaine auparavant».

L'institution d'émission continuera, cependant, de consolider son arsenal monétaire à long terme avec l'émission d'un prêt garanti de 1,18 MMDH.



AWB et Al Amana Microfinance s'allient au profit des TPE et porteurs de projets

Le groupe Attijariwafa Bank (AWB) et Al Amana Microfinance ont signé, mercredi, une convention de partenariat visant à proposer une panoplie de solutions de microfinance pour les besoins d'investissement et de trésorerie, en vue d'accompagner le développement des très petites entreprises (TPE), autoentrepreneurs et porteurs de projets.

“Le groupe Attijariwafa Bank et Al Amana Microfinance, fidèles à leur vocation d'acteurs sociétaux de référence engagés dans le renforcement de l'accès aux services financiers et le financement volontariste des TPE et porteurs de projets, unissent leurs forces à travers un dispositif novateur de financement en direction de ces opérateurs”, indique AWB

dans un communiqué.

A ce titre, le levier principal de cette démarche commune consiste à favoriser l'accès au financement du plus grand nombre (porteurs de projets, auto-entrepreneurs et petites entreprises) en vue de leur permettre de s'engager dans l'entrepreneuriat ou de développer leur activité dans les meilleures conditions, fait savoir la même source.

AWB et Al Amana Microfinance “ne ménageront aucun effort et déploieront toutes les synergies qui permettront de faire de ce partenariat une véritable réussite à long terme et ce, pour consolider leur soutien aux entrepreneurs dans la réalisation de leurs ambitions”, conclut le communiqué.

La CSMD propose de reconfigurer le portefeuille public

La Commission spéciale sur le modèle de développement (CSMD) a recommandé, dans son rapport général sur le nouveau modèle de développement (NMD), la reconfiguration du portefeuille public pour assurer la distinction entre les établissements et entreprises publics (EEP) à caractère non marchand relevant de l'administration, et les établissements à caractère marchand pilotés par l'Agence des participations de l'Etat (APE).

Cette reconfiguration vise à favoriser les synergies au sein du portefeuille public en passant

d'une logique d'offre publique cloisonnée vers une approche systémique et transversale, autour de synergies sectorielles (finance, transports, énergie, etc), a précisé la CSMD dans ce rapport présenté lors d'une cérémonie présidée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, mardi au Palais Royal de Fès.

La Commission a appelé également à séparer les fonctions de stratégie, des fonctions d'opération et de régulation, et autonomiser le management des EEP marchands par rapport aux départements de tutelle sectorielle, rapporte la MAP. “Pour sortir de la double tutelle technique et financière des EEP, parfois prescriptive d'orientations divergentes, il est recommandé que les départements sectoriels se focalisent sur la définition des politiques publiques qui doivent dans leur dimension opérationnelle être contractualisées avec les EEP”.

L'APE serait alors dans une démarche de restructuration des EEP, de valorisation de leurs actifs et de performance, a expliqué la CSMD, notant que les modes d'administration des EEP doivent évoluer dans ce sens notamment à travers des conseils d'administration plus réduits et dotés du niveau d'expertise adéquat, tandis



que les principaux secteurs doivent être dotés de régulateurs indépendants pour un cadre favorable à la protection du consommateur et à l'accroissement de l'investissement privé.

En outre, la Commission a préconisé d'améliorer la transparence financière des activités des EEP marchands, comme préalable nécessaire à leur restructuration et autonomisation financière. Il s'agit

notamment de rendre plus transparente la comptabilité des EEP de sorte à pouvoir défaire les péréquations tacites entre activités ou entre tranches d'une même activité, clarifier les rentabilités de chaque activité, responsabiliser les EEP sur leur performance pour les activités de nature rentable et de mettre en place des schémas de subvention étatiques transparents et ciblés pour les activités à carac-

tère social ou de service public structurellement non rentables et nécessitant un appui financier de l'Etat. Elle a recommandé aussi d'assurer un environnement propice à la transformation et la conduite du changement au sein des EEP, notamment à travers la formation et la dotation en compétences porteuses de changement, et la promotion de l'expérimentation et l'innovation.



Passer d'une logique d'offre publique cloisonnée vers une approche systémique et transversale

L'ONEE préside le Conseil d'administration du GSEP pour 2021-2022

Le directeur général de l'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE), Abderrahim El Hafidi, a été porté, à compter du 25 mai, à la présidence du Conseil d'administration du Global Sustainable Electricity Partnership (GSEP) et ce, pour le mandat 2021-2022.

Le GSEP est une prestigieuse alliance de partenariat mondial regroupant les plus grands opérateurs dans les domaines de production, de transport et de distribution de l'électricité, comme EDF-France, ENEL-Italie, AEP-USA, SGCC-Chine, Hydro-Québec-Canada ou encore Rushydro-Russie, indique un communiqué de l'ONEE.

Conscients que l'électricité apporte de grands avantages environnementaux, économiques et sociaux, les membres de cette alliance s'engagent à mener la transformation au ni-

veau mondial de l'électricité et la transition énergétique par une électrification accélérée de sources renouvelables, souligne la même source.

A l'occasion du sommet virtuel des CEO de cette alliance qui a eu lieu le 26 mai, M. El Hafidi a présenté le programme qui sera adopté pendant son mandat sous la thématique “Agir maintenant pour apporter les bénéfices sociaux, environnementaux et économiques de l'électrification dans le monde et en Afrique”, rapporte la MAP citant le communiqué.

Il a indiqué que le GSEP sera pour la première fois présidé par un membre africain et qu'à ce titre, l'ONEE œuvrera non seulement pour contribuer à faire avancer la mission de l'alliance pour la promotion d'une électrification bénéfique,

mais également pour porter la voix de l'Afrique et sensibiliser sur les besoins du continent en matière d'accès à l'électricité ainsi que sur les opportunités d'investissement y afférentes

M. Hafidi a rappelé que le Maroc s'est fixé des objectifs très ambitieux pour devenir un véritable leader régional et international de la transition énergétique, avec l'ambition d'être une source d'inspiration dans ce domaine notamment pour le continent africain.

A cet effet, l'ONEE veillera durant son mandat à promouvoir les échanges de réflexions et d'informations stratégiques ayant un impact sur les transformations profondes attendues dans le secteur de l'énergie électrique, notamment les aspects liés à la décarbonisation, la digitalisation, la décentralisation et la déréglementation.



• Classification : Diversifié

• Politique d'affectation des résultats : Le FCP est capitalisant ou distribuant partiellement ou totalement en fonction des décisions prises par le comité

RAPPEL DES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DE PLACEMENT DE L'OPCVM

L'objectif du FCP est d'offrir aux investisseurs un outil de placement qui autorise une perspective de rentabilité comparable à celle du marché des taux d'intérêts et à celui du Marché boursier. Le FCP sera investi en permanence à hauteur de 60% sans les attendre, de ses actifs, hors liquidités, en actions, certificats d'investissements et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé et à hauteur de 90% des ses actifs, sans les attendre, hors liquidités et en actions représentatives des opérations de pension qui effectuée en tant que co-investisseur, en titres de créances. Le FCP pourra également investir une partie de ses actifs en parts ou actions d'OPCVM, d'organismes de Placement en Capital Risque (OPCR) et de fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCIT) tout en respectant la réglementation en vigueur. Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur. Toutefois et chaque fois que les intérêts des porteurs de parts de l'OPCVM sont affectés conformément à la réglementation en vigueur.

PRESENTATION DE L'ÉVOLUTION DES RESULTATS DE LA POLITIQUE DE PLACEMENT

A fin Mars 2021, l'actif net du Fonds s'élève à 579,39 MMAD en hausse de 6,74 % par rapport à fin Septembre 2020. L'exposition au risque mesurée par la sensibilité a été revue à la baisse pour atteindre 4,27 à fin Mars 2021 contre 4,88 à fin Septembre 2020. Au terme du semestre, le Fonds a réalisé une performance de 5,73 % contre 6,6 % pour le benchmark, soit une sous-performance de 86 pb.

BILAN ACTIF

	31/03/2021	31/03/2020
ACTIF		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES (A)		
TERRAINS		
CONSTRUCTIONS		
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
AMORTISSEMENTS		
PROVISIONS		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (B)		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
TOTAL I = A+B		
PORTFEUILLE TITRES ACHETEUR (C)		
ACTIONS	623 793 497,63	519 789 622,60
OBLIGATIONS	185 695 249,80	143 304 824,20
BON DE TRESOR	93 058 283,20	92 784 799,48
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	281 267 145,26	242 861 136,26
TITRES D'OPCVM	12 856 390,43	33 406 734,33
AUTRES TITRES	9 022 688,74	7 432 128,33
OPERATION D'ACQUISITION ET CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES	41 893 740,20	27 749,97
OPERATEURS DEBITEURS (D)	136 264,86	0,00
COUPONS A RECEVOIR	0,00	0,00
VENTES A REGLEMENT DIFFERE		
OPERATEURS DEBITEURS SUR CONTRAT A TERME		
AUTRES OPERATEURS DEBITEURS	136 264,86	0,00
ACTIONNAIRES OU PORTEURS DE PARTS DEBITEURS (E)		
ACTIONNAIRES OU PORTEURS DE PARTS DEBITEURS		
DEBITEURS DIVERS ET COMPTES RATTACHES (F)		
PERSONNEL		
AUTRES DEBITEURS		
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF		
INCIDENCE DES ENGAGEMENTS SUR OPERATIONS A TERME (G)		
INCIDENCE DES ENGAGEMENTS SUR OPERATIONS A TERME		
CONTRE VALEUR POSITION DE CHANGE (H)		
CONTRE VALEUR POSITION DE CHANGE (H)		
TOTAL II = C+D+E+F+G+H	623 929 762,49	519 789 622,60
COMPTES FINANCIERS - ACTIF (I)		
DEPOTS A TERME (2 ANS ET PLUS)	168 481,45	59 646,34
DEPOTS A TERME (INFÉRIEURS A 2 ANS)	0,00	0,00
DEPOTS A VUE ET REMISES	0,00	0,00
BANQUES (SOLDES DEBITEURS)	168 481,45	59 646,34
SOCIÉTÉS DE BOURSE & AUTRES INTERMÉDIAIRES	0,00	0,00
AUTRES COMPTES DE TRÉSORERIE - ACTIF	0,00	0,00
TOTAL III = I+II+III	168 481,45	59 646,34
TOTAL GENERAL = I+II+III	624 098 243,94	519 849 268,94

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

NATURE	OPTION	COUPON ENCAISSE	Coupon COURSU
Produits sur opérations financières (A)			
Produits sur actions		4 856 294,31	2 369 282,26
Produits sur obligations		1 390 384,50	0,00
Produits sur titres de créances négociables		261 1 380,74	640 183,62
Produits sur titres OPCVM		466 080,00	776 280,00
Produits BD T		2 381 007,80	970 000,00
Produits sur acquisition et cessions temp de titres		67 441,27	27 749,97
Produits sur autres titres		0,00	55 068,49
Produits sur opérations financières à terme		0,00	0,00
Intérêts sur comptes courants à terme		0,00	0,00
Intérêts sur comptes courants à vue		0,00	0,00
Produits sur garanties données en espèces		0,00	0,00
Autres produits sur opérations financières		0,00	0,00
Charges sur opérations financières (B)			
Charges sur acquisition et cessions temp de titres		82 501,71	256 691,42
Autres charges sur opérations financières de portefeuille		0,00	0,00
Charges sur emprunts		0,00	0,00
Intérêts sur comptes courants créditeurs		0,00	0,00
Charges sur garanties reçues en espèces		0,00	0,00
Autres charges sur opérations financières		0,00	0,00
I- Résultat sur opérations financières (A-B)		4 473 792,60	2 112 590,86
Autres produits de gestion (C)		0,00	0,00
Produits accessoires		0,00	0,00
Produits non courants		0,00	0,00
Frais de gestion (D)			
Charges externes		605 099,63	649 133,66
Impôts et taxes		0,00	0,00
Charges de personnel		0,00	0,00
Autres charges de gestion courante		0,00	0,00
Dotations, commissions cdvdm		82 218,92	73 644,70
Dotations aux frais de gestion hors commission cdvdm		522 880,71	475 689,96
Charges non courantes		0,00	0,00
II- Résultat net du semestre (I+C-D)		3 868 692,97	1 563 457,20
Regularisation des revenus du semestre en cours (E)		162 089,13	2 147,30
Regularisation des revenus du semestre en cours (E)		162 089,13	2 147,30
Comptes sur dividendes du semestre (F)			
Produits utilisés		0,00	0,00
Charges imputées		0,00	0,00
III- RESULTAT A AFFECTER (II+F-E)		4 030 792,10	1 584 930,60

TABLEAU DES CREANCES

CREANCE	TOTAL	PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ECHUES NON RECOURUES
OPERATEURS DEBITEURS	136 264,86	136 264,86	0,00	0,00
COUPONS A RECEVOIR	0,00	0,00	0,00	0,00
VENTES A REGLEMENT DIFFERE	0,00	0,00	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS SUR CONTRAT A TERME	0,00	0,00	0,00	0,00
AUTRES OPERATEURS DEBITEURS	136 264,86	136 264,86	0,00	0,00
ACTIONNAIRES OU PORTEURS DE PARTS DEBITEUR	0,00	0,00	0,00	0,00
PERSONNEL	0,00	0,00	0,00	0,00
AUTRES DEBITEURS	0,00	0,00	0,00	0,00
COMPTES DE REGULARISATION PASSIF	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPOT A TERME	0,00	0,00	0,00	0,00
COMPTES FINANCIERS - ACTIF	168 481,45	59 646,34	108 835,11	0,00
DEPOTS A TERME (2 ANS ET PLUS)	168 481,45	59 646,34	108 835,11	0,00
DEPOTS A TERME (INFÉRIEURS A 2 ANS)	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPOTS A VUE ET REMISES	0,00	0,00	0,00	0,00
BANQUES (SOLDES DEBITEURS)	168 481,45	59 646,34	108 835,11	0,00
SOCIÉTÉS DE BOURSE & AUTRES INTERMÉDIAIRES	0,00	0,00	0,00	0,00
AUTRES COMPTES DE TRÉSORERIE - ACTIF	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	168 481,45	59 646,34	108 835,11	0,00

TABLEAU DES DETTES

DETTES	TOTAL	%	PLUS DE 1 AN	%	MOINS DE 1 AN	%	ECHUES ET NON PAYEES	%
OPERATEURS CREDITEURS	14 392,52	0,00	0,00	0,00	14 392,52	0,00	0,00	0,00
SOUSCRIPTIONS A PAYER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ACHAT A REGLEMENT DIFFERE	3 810,64	0,00	0,00	3 810,64	0,00	0,00	0,00	
OPERATEURS CREDITEURS SUR CONTRATS A TER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
AUTRES OPERATEURS CREDITEURS	10 581,98	0,00	0,00	10 581,98	0,00	0,00	0,00	
ACTIONNAIRES OU PORTEURS DE PARTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
ACTIONNAIRES OU PORTEURS DE PARTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
DEBITEURS DIVERS ET COMPTES RATTACHES	137 694,30	0,02	0,00	137 694,30	0,02	0,00	0,00	
PERSONNEL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
AUTRES DEBITEURS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
COMPTES DE REGULARISATION PASSIF	137 694,30	0,02	0,00	137 694,30	0,02	0,00	0,00	
COMPTES FINANCIERS - PASSIF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
EMPRUNTS A TERME	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
BANQUES (SOLDES CREDITEURS)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOCIÉTÉS DE BOURSE & AUTRES INTERMÉDIAIRES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
AUTRES COMPTES DE TRÉSORERIE - PASSIF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL	149 887,38	0,02	0,00	149 887,38	0,02	0,00	0,00	

COMPTES FINANCIERS - PASSIF

	Exercice clos le 31/03/2021	
	31/03/2021	31/03/2020
EMPRUNTS A TERME	-	-
BANQUES (SOLDES CREDITEURS)	-	-
SOCIÉTÉS DE BOURSE & AUTRES INTERMÉDIAIRES	-	-
AUTRES COMPTES DE TRÉSORERIE - PASSIF	-	-
TOTAL	-	-

TABLEAU D'ANALYSE DES REVENUS

Catégories de TITRES	PORTFEUILLE DE CLOTURE		DETAIL DES REVENUS	
	31/03/2021	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2020
ACTIONS	185 695 249,80	143 304 824,20	1 390 384,50	0,00
ACTIONS COTEES	185 695 249,80	143 304 824,20	1 390 384,50	0,00
ACTIONS NON COTEES	0,00	0,00	0,00	0,00
OBLIGATIONS	93 058 283,20	92 784 799,48	251 380,74	540 183,62
OBLIGATIONS ORDINAIRES	93 058 283,20	92 784 799,48	251 380,74	540 183,62
OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS	0,00	0,00	0,00	0,00
OBLIGATIONS AVEC BON DE SOUSCRIPTION (ACTIONS)	0,00	0,00	0,00	0,00
BON DU TRESOR	281 267 145,26	242 861 136,26	2 381 007,80	970 000,00
BON DU TRESOR	281 267 145,26	242 861 136,26	2 381 007,80	970 000,00
TCN	12 856 390,43	33 406 734,33	466 080,00	776 280,00
BILLETTS DE TRÉSORERIE	0,00	0,00	0,00	0,00
CERTIFICATS DE DEPOT	12 856 390,43	33 406 734,33	466 080,00	776 280,00
BONDS DE SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
TITRES D'OPCVM	9 022 688,74	7 432 128,33	0,00	0,00
PARTS FCP	9 022 688,74	7 432 128,33	0,00	0,00
ACTIONS SICAV	0,00	0,00	0,00	0,00
AUTRES TITRES	41 893 740,20	27 749,97	0,00	0,00
OPCR	41 893 740,20	27 749,97	0,00	0,00
AUTRES TITRES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	623 793 497,63	519 789 622,60	4 556 294,31	2 314 213,79
Autres revenus financiers	304 746,31	59 646,34	-	-
AUTRES OPERATIONS FINANCIERES	304 746,31	59 646,34	-	-
COMPTES A TERME	0,00	0,00	-	-
COMPTES A VUE	168 481,45	59 646,34	-	-
AUTRES	136 264,86	0,00	-	55 068,49
TOTAL	624 098 243,94	519 849 268,94	4 556 294,31	2 369 282,28

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS ET DE LA VALEUR LIQUIDATIVE DE L'OPCVM

	Semestre	Semestre précédent
Nombre d'actions ou de parts en circulation à la fin de la période	167 589,00	155 406,00
Valeur liquidative de fin de période	3 458,76	3 328,22

EVOLUTION DES MARCHÉS FINANCIERS SUR LESQUELS L'OPCVM A INVESTI

Marché Obligataire : A la suite de la baisse du Taux Directeur de 50pb en juin et de la sortie du Trésor à l'International en décembre 2020, le marché a connu une baisse considérable des niveaux des taux et, sur tous les compartiments de la courbe. S'agissant des valeurs enregistrées depuis 13-20/01/21, le court terme a baissé en moyenne de 11 pb, le moyen terme de 15 pb et le long terme de 11 pb. Cette baisse s'est nettement reflétée sur les performances des indices obligataires à l'instar de l'indice MBI global qui a affiché une performance de 1,78%.

Marché Actions : Sur la période du 30/09/20 au 31/03/2021, le MASI et le MASIR ont réalisé une performance respectivement de +14,98% et +16,03%. Le volume réalisé sur le marché cerné s'élève à 14,53 milliards de dirhams en baisse de 38% par rapport à la même période. Les valeurs les plus actives sur le marché cerné sont Antijaniwafa, Maroc Telecom, BCP Cosumar et Label Vie, avec un volume respectif de 2,596, 1,758, 1,117, 1,083 et 821 millions de dirhams et se sont occupés 50% du volume. DLM, SOT et SID ont réalisé sur plus fortes hausses durant le trimestre respectivement de +109,4%, +94,28% et +86,49%, dans le sens contraire SRM, INV et OUL ont connu les plus fortes baisses en enregistrant respectivement des variations de l'ordre de -28,71%, -19,23% et -17,48%.

BILAN PASSIF

	31/03/2021	31/03/2020
PASSIF		
CAPITAL (A)		
CAPITAL EN DEBIT D'EXERCICE	506 880 224,23	506 880 224,23
COMMISSIONS DE SOUSCRIPTIONS ET DE RACHATS	36 767 468,00	373 093 307,71
COMMISSIONS DE SOUSCRIPTIONS ET DE RACHATS	0,00	54 256 772,00
VARIATIONS DE DIFFÉRENCES D'ESTIMATIONS	26 841 098,50	-6 269 732,00
FRAIS DE NEGOCIATION	270 250,00	406 590,22
PLUS ET MOINS VALEURS REALISEES	1 194 745,51	3 792 933,45
REPORT A NOUVEAU (B)	64 658 896,63	80 824 839,21
REPORT A NOUVEAU (B)	64 658 896,63	80 824 839,21
COMPTES DE REGULARISATION (C)		
COMPTES DE REGULARISATION	5 068 990,39	10 721 300,71

• **Classification :** Obligations moyen et long terme • **Politique d'affectation des résultats :** Le FCP est capitalisant ou distribuant partiellement ou totalement en fonction des décisions prises par le comité

RAPPEL DES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DE PLACEMENT DE L'OPCVM

L'objectif du FCP est d'offrir aux souscripteurs un outil de placement qui autorise une perspective de rentabilité comparable à celle du marché des taux d'intérêts à moyen et long terme. Le FCP investit, en permanence à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « obligations moyen et long terme » créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances émis ou garantis par l'Etat. Le FCP pourra également investir au maximum 10% de ses actifs en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, parts ou actions d'OPCVM, d'organismes de placement en Capital Risque(OPCR) et de fonds de Placement Collectifs en Titrisation (FCPT) tout en respectant la réglementation en vigueur. Toutefois, et chaque fois que les intérêts des porteurs de parts l'exigent, le FCP peut intervenir sur le marché monétaire conformément à la réglementation en vigueur.

PRESENTATION DE L'ÉVOLUTION DES RESULTATS DE LA POLITIQUE DE PLACEMENT

A fin Mars 2021, l'actif net du Fonds s'élève à 813.33 MMAD en baisse de -2.88 % par rapport à fin Septembre 2020. L'exposition au risque mesurée par la sensibilité a été revue à la baisse pour atteindre 5,7 à fin Mars 2021 contre 7,52 à fin Septembre 2020. Au terme du semestre, le Fonds a réalisé une performance de 1.82 % contre 1.78 % pour le benchmark, soit une surperformance de 4 pts.

BILAN ACTIF

ACTIF	31/03/2021	31/03/2020
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES (A)		
TERRAINS		
CONSTRUCTIONS		
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
AMORTISSEMENTS		
PROVISIONS		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (B)		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
TOTAL I = A+B		
PORTFEUILLE TITRES ACHETEUR (C)		
ACTIONS	814 023 515,36	784 500 738,49
OBLIGATIONS	13 499 364,80	13 468 780,90
BON DE TRESOR	64 508 606,36	64 195 375,75
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	676 950 047,40	686 906 564,66
TITRES D'OPCVM	0,00	0,00
AUTRES TITRES	0,00	0,00
OPERATION D'ACQUISITION ET CESSIONS TEMPORAIRES DE	59 065 496,80	19 930 017,18
AUTRES OPERATIONS SUR TITRES		
OPERATEURS DEBITEURS (D)	0,00	303 893,89
COUPONS A RECEVOIR	0,00	0,00
VENTES A REGLEMENT DIFFERES		
OPERATEURS DEBITEURS SUR CONTRAT A TERME		
AUTRES OPERATEURS DEBITEURS	0,00	303 893,89
ACTIONNAIRES OU PORTEURS DE PARTS DEBITEURS (E)		
ACTIONNAIRES OU PORTEURS DE PARTS DEBITEURS		
DEBITEURS DIVERS ET COMPTES RATTACHES (F)		
PERSONNEL		
AUTRES DEBITEURS		
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF		
INCIDENCE DES ENGAGEMENTS SUR OPERATIONS A TERME (G)		
INCIDENCE DES ENGAGEMENTS SUR OPERATIONS A TERME		
CONTRE VALEUR POSITION DE CHANGE (H)		
CONTRE VALEUR POSITION DE CHANGE (H)		
TOTAL II = C+D+E+F+G+H	814 023 515,36	784 804 632,38
COMPTES FINANCIERS - ACTIF (I)	78 471,49	103 966,94
DEPOTS A TERME (2 ANS ET PLUS)	0,00	0,00
DEPOTS A TERME (INFÉRIEURS A 2 ANS)	0,00	0,00
DEPOTS A VUE RÉGULIERS	0,00	0,00
BANQUES (SOLDES DEBITEURS)	78 471,49	103 966,94
SOCIÉTÉS DE BOURSE & AUTRES INTERMÉDIAIRES		
AUTRES COMPTES DE TRÉSORERIE - ACTIF	0,00	0,00
TOTAL III = I	78 471,49	103 966,94
TOTAL GENERAL = II+III	814 101 986,85	784 908 599,32

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

NATURE	31/03/2021	31/03/2020
Produits sur opérations financières (A)	5 960 364,36	5 444 992,72
Produits sur actions	134 760,50	0,00
Produits sur obligations	1 025 607,05	1 405 600,00
Produits sur titres de créances négociables	0,00	0,00
Produits sur titres OPCVM	0,00	0,00
Produits BOT	4 438 573,00	3 995 950,00
Produits sur acquisition et cessions temp de titres	361 423,81	43 442,72
Produits sur autres titres	0,00	0,00
Produits sur opérations financières à terme	0,00	0,00
Intérêts sur comptes courants à terme	0,00	0,00
Intérêts sur comptes courants à vue	0,00	0,00
Produits sur garanties données en espèces	0,00	0,00
Autres produits sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur opérations financières (B)	70 830,30	245 212,93
Charges sur acquisition et cessions temp de titres	70 830,30	245 173,40
Autres charges sur opérations financières de portefeuille	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Intérêts sur comptes courants créditeurs	0,00	0,00
Charges sur garanties reçues en espèces	0,00	39,83
Autres charges sur opérations financières	0,00	0,00
I- Résultat sur opérations financières (A-B)	5 889 534,06	5 199 779,79
Produits accessoires (C)	0,00	0,00
Produits accessoires	0,00	0,00
Frais de gestion (D)	1 914 192,58	1 688 956,69
Charges externes		
Impôts et taxes	0,00	0,00
Charges de personnel	0,00	0,00
Autres charges de gestion courante	1 793 850,19	1 582 509,43
Dotations aux frais de gestion hors commission cdvm	120 642,39	106 446,86
Dotation commission cdvm	0,00	0,00
Dotation aux amortissements	0,00	0,00
Charges non courantes	0,00	0,00
II- Résultat net du semestre (I+C-D)	3 975 641,48	3 510 823,10
Régularisation des revenus du semestre en cours (E)	8 808,78	34 640,06
Régularisation des revenus du semestre en cours (E)	8 808,78	34 640,06
Accomptes sur dividendes du semestre (F)		
Produits utilisés		
Charges imputées		
III- RESULTAT A AFFECTER (II+E-F)	3 984 450,26	3 426 182,14

TABLEAU DES CREANCES

CREANCE	TOTAL	PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ECHUES NON RECOURUES
OPERATEURS DEBITEURS	-	-	-	-
COUPONS A RECEVOIR	-	-	-	-
VENTES A REGLEMENT DIFFERES	-	-	-	-
AUTRES OPERATEURS DEBITEURS	-	-	-	-
ACTIONNAIRES OU PORTEURS DE PARTS DEBITEUR	-	-	-	-
ACTIONNAIRES OU PORTEURS DE PARTS DEBITEURS	-	-	-	-
DEBITEURS DIVERS ET COMPTES RATTACHES	-	-	-	-
PERSONNEL	-	-	-	-
AUTRES DEBITEURS	-	-	-	-
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	-	-	-	-
DEPOT A TERME	-	-	-	-

COMPTES FINANCIERS - ACTIF

	31/03/2021	31/03/2020
DEPOTS A TERME (2 ANS ET PLUS)	-	-
DEPOTS A TERME (INFÉRIEURS A 2 ANS)	-	-
DEPOTS A VUE RÉGULIERS	-	-
BANQUES (SOLDES DEBITEURS)	78 471,49	103 966,94
SOCIÉTÉS DE BOURSE & AUTRES INTERMÉDIAIRES	-	-
AUTRES COMPTES DE TRÉSORERIE - ACTIF	-	-
TOTAL	78 471,49	103 966,94

TABLEAU DES DETTES

DETTES	TOTAL	%	PLUS DE 1 AN	%	MOINS DE 1 AN	%	ECHUES ET NON PAYEES	%
OPERATEURS CRÉDITEURS	5 253,91	0,00	-	-	-	-	5 253,91	0,00
SOUSCRIPTIONS A PAYER	-	-	-	-	-	-	-	-
ACHAT A REGLEMENT DIFFERE	-	-	-	-	-	-	-	-
OPERATEURS CRÉDITEURS SUR CONTRATS A TER	-	-	-	-	-	-	-	-
AUTRES OPERATEURS CRÉDITEURS	5 253,91	0,00	-	-	-	-	5 253,91	0,00
ACTIONNAIRES OU PORTEURS DE PARTS	-	-	-	-	-	-	-	-
ACTIONNAIRES OU PORTEURS DE PARTS	-	-	-	-	-	-	-	-
CRÉDITEURS DIVERS ET COMPTES RATTACHES	392 236,44	0,05	-	-	-	-	392 236,44	0,05
PERSONNEL	-	-	-	-	-	-	-	-
ÉTAT	-	-	-	-	-	-	-	-
AUTRES CRÉDITEURS	392 236,44	0,05	-	-	-	-	392 236,44	0,05
COMPTES DE REGULARISATION PASSIF	-	-	-	-	-	-	-	-

COMPTES FINANCIERS - PASSIF

	31/03/2021	31/03/2020
EMPRUNTS A TERME	-	-
BANQUES (SOLDES CRÉDITEURS)	-	-
SOCIÉTÉS DE BOURSE & AUTRES INTERMÉDIAIRES	-	-
AUTRES COMPTES DE TRÉSORERIE - PASSIF	-	-
TOTAL	-	-

TABLEAU D'ANALYSE DES REVENUS

Catégories de TITRES	PORTEFEUILLE DE CLOTURE		DETAIL DES REVENUS	
	31/03/2021	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2020
ACTIONS	13 499 364,80	13 468 780,90	134 760,50	-
ACTIONS COTÉES	13 499 364,80	13 468 780,90	134 760,50	-
ACTIONS NON COTÉES	-	-	-	-
OBLIGATIONS	64 508 606,36	64 195 375,75	1 025 607,05	1 405 600,00
OBLIGATIONS ORDINAIRES	64 508 606,36	64 195 375,75	1 025 607,05	1 405 600,00
OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS	-	-	-	-
OBLIGATIONS AVEC BON DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS	-	-	-	-
BON DU TRESOR	676 950 047,40	686 906 564,66	4 438 573,00	3 995 950,00
BON DU TRESOR	676 950 047,40	686 906 564,66	4 438 573,00	3 995 950,00
TCN	-	-	-	-
BILLETTS DE TRÉSORERIE	-	-	-	-
CERTIFICATS DE DEPOT	-	-	-	-
BONS DE SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT	-	-	-	-
TITRES D'OPCVM	-	-	-	-
PARTS FCP	-	-	-	-
ACTIONS SICAV	-	-	-	-
AUTRES TITRES	59 065 496,80	19 930 017,18	361 423,81	43 442,72
OPCR	-	-	-	-
AUTRES TITRES	59 065 496,80	19 930 017,18	361 423,81	43 442,72
TOTAL	814 023 515,36	784 500 738,49	5 960 364,36	5 444 992,72
Autres revenus financiers	78 471,49	103 966,94	-	-
AUTRES OPERATIONS FINANCIERES	78 471,49	103 966,94	-	-
COMPTES A VUE	78 471,49	103 966,94	-	-
AUTRES	-	303 893,89	-	-
TOTAL	814 101 986,85	784 908 599,32	5 960 364,36	5 444 992,72

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS ET DE LA VALEUR LIQUIDATIVE DE L'OPCVM

	Semestre	Semestre précédent
Nombre d'actions ou de parts en circulation à la fin de la période	3 163,00	2 941,00
Valeur liquidative de fin de période	257 256,78	243 137,12

ÉVOLUTION DES MARCHÉS FINANCIERS SUR LESQUELS L'OPCVM A INVESTI

A la suite de la baisse du Taux Directeur de 50pbps en juin et de la sortie du Trésor à l'international en décembre 2020, le marché a connu une baisse considérable des niveaux des taux et ce, sur tous les compartiments de la courbe. S'agissant des variations enregistrées depuis T3-20 à T1-21, le court terme a baissé en moyenne de 11 pb, le moyen terme de 15 pb et le long terme de 11 pb. Cette baisse s'est nettement reflétée sur les performances des indices obligataires à l'instar de l'indice MBI global qui a affiché une performance de 1,78%.

BILAN PASSIF

PASSIF	31/03/2021	31/03/2020
CAPITAL (A)		
CAPITAL EN DEBUT D'EXERCICE	811 068 788,71	712 873 670,79
EMISSIONS ET RACHATS	830 647 703,68	726 665 819,32
COMMISSIONS DE SOUSCRIPTIONS & DE RACHATS	-37 302 458,93	-25 711 703,15
VARIATIONS DES DIFFÉRENCES D'ESTIMATIONS		
FRAIS DE NEGOCIATION	16 008 005,75	490 817,41
PLUS ET MOINS VALEURS REALISEES	1 278 209,99	9 572 680,17
REPORT A NOUVEAU (B)		
REPORT A NOUVEAU (B)		
COMPTES DE REGULARISATION (C)		
COMPTES DE REGULARISATION	-1 343 738,48	-1 232 330,73
RESULTAT EN INSTANCE D'AFFECTATION (D)		
RESULTAT EN INSTANCE D'AFFECTATION (D)	0,00	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE A AFFECTER (E)	3 984 450,24	3 426 182,14
RESULTAT DE L'EXERCICE A AFFECTER (E)	3 984 450,24	3 426 182,14
TOTAL I = A+B+C+D+E	813 704 497,50	716 067 513,20
PORTFEUILLE TITRES VEUR (F)		
OPERATIONS DE CESSION TEMPORAIRE DE TITRES	0,00	69 499 332,46
OPERATIONS DE CESSION SUR VALEURS MOBILIERES		
OPERATEURS CRÉDITEURS (G)		
SOUSCRIPTIONS A PAYER	5 253,91	5 253,91
ACHAT A REGLEMENT DIFFERE	0,00	0,00
OPERATEURS CRÉDITEURS SUR CONTRATS A TERME		
AUTRES OPERATEURS CRÉDITEURS	5 253,91	5 253,91
ACTIONNAIRES OU PORTEURS DE PARTS (H)		
ACTIONNAIRES OU PORTEURS DE PARTS (H)		
CRÉDITEURS DIVERS ET COMPTES RATTACHES (I)		
PERSONNEL		
ÉTAT		
AUTRES CRÉDITEURS		
COMPTES DE REGULARISATION PASSIF		
INCIDENCE DES ENGAGEMENTS SUR OPERATIONS A TERME (J)		
INCIDENCE DES ENGAGEMENTS SUR OPERATIONS A TER		
POSITION DE CHANGE (K)		
POSITION DE CHANGE (K)		
COMPTES FINANCIERS - PASSIF (L)		
EMPRUNTS A TERME		
BANQUES (SOLDES CRÉDITEURS)		
SOCIÉTÉS DE BOURSE & AUTRES INTERMÉDIAIRES		
AUTRES COMPTES DE TRÉSORERIE - PASSIF		
TOTAL III = L	0,00	0,00
TOTAL GENERAL = I+II+III	814 101 986,85	784 908 599,32

MOUVEMENTS DES ACTIFS

	Montant début de semestre	Acquisitions	Cessions	Variation différence d'estimation	Variation Intérêts courus	Montant fin de semestre	Structure en %
1. IMMOBILISATIONS							
2. ACTIONS	16 363 314,00	2 244 532,10	7 326 599,20	2 218 117,90	-	13 499 364,80	1,68
ACTIONS COTÉES	16 363 314,00	2 244 532,10	7 326 599,20	2 218 117,90	-	13 499 364,80	1,68
ACTIONS NON COTÉES	-	-	-	-	-	-	-
3. OBLIGATIONS	64 508 606,36	-	-	101 916,28	-	64 508 606,36	7,92
OBLIGATIONS AVEC BON DE	-	-	-	-	-	-	-
OBLIGATIONS CONVERTIBLE	64 408 600,00	-	-	101 916,28	-	64 508 606,36	7,92

• Classification : Diversifié • Politique d'affectation des résultats : Le FCP est capitalisant ou distribuant partiellement ou totalement en fonction des décisions prises par le comité

RAPPEL DES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DE PLACEMENT DE L'OPCVM

Le FCP Investira, en permanence, à hauteur de 60% sans les atteindre, de ses actifs, hors liquidités, en actions, certificats d'investissements et droits d'attribution ou de souscription, cotés ou non sur le marché réglementé et sur tout marché réglementé ; et à aucun moment ne peut dépasser 90% de ses actifs, hors liquidités et créances représentatives des opérations de pension qui l'effectue en tant que cessionnaire, en titres de créances. Le FCP pourrait également investir au maximum 10% de ses actifs en parts ou actions d'OPCVM, d'organismes de Placement en Capital Risque (OPCR) et de fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT) tout en respectant la réglementation en vigueur.
Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.
Toutefois et chaque fois que les intérêts des porteurs de parts l'exigent, le FCP peut intervenir sur le marché monétaire conformément à la réglementation en vigueur.

PRESENTATION DE L'ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE DE PLACEMENT

À fin Mars 2021, l'actif net du Fonds s'élevait à 0,85 MMAD en hausse de 5,5 % par rapport à fin Septembre 2020.
L'exposition au risque mesurée par la sensibilité a été revue à la hausse pour atteindre 3,11 à fin Mars 2021 contre 0,64 à fin Septembre 2020.
Au terme du semestre, le Fonds a réalisé une performance de 5,5 % contre 9,0 % pour le benchmark, soit une sous-performance de 350 pbs.

BILAN ACTIF

ACTIF	31/03/2021	31/03/2020
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES (A)		
TERRAINS		
CONSTRUCTIONS		
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
AMORTISSEMENTS		
PROVISIONS		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (B)		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		
TOTAL I = A+B		
PORTFEUILLE TITRES ACHETEUR (C)	765 247,19	674 014,37
ACTIONS	356 370,07	297 654,88
OBLIGATIONS	0,00	0,00
BON DE TRESOR	338 094,55	306 971,28
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES D'OPCVM	70 782,57	69 388,21
AUTRES TITRES	0,00	0,00
OPERATION D'ACQUISITION ET CESSIONS TEMPORAIRES DE	0,00	0,00
AUTRES OPERATIONS SUR TITRES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS (D)	0,00	0,00
COUPONS A RECEVOIR	0,00	0,00
VENTES A REGLEMENT DIFFERE	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS SUR CONTRAT A TERME	0,00	0,00
AUTRES OPERATEURS DEBITEURS	0,00	0,00
ACTIONNAIRES OU PORTEURS DE PARTS DEBITEURS (E)	0,00	0,00
ACTIONNAIRES OU PORTEURS DE PARTS DEBITEURS	0,00	0,00
DEBITEURS DIVERS ET COMPTES RATTACHES (F)	0,00	0,00
PERSONNEL	0,00	0,00
AUTRES DEBITEURS	0,00	0,00
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	0,00	0,00
INCIDENCE DES ENGAGEMENTS SUR OPERATIONS A TERME (G)	0,00	0,00
INCIDENCE DES ENGAGEMENTS SUR OPERATIONS A TERME	0,00	0,00
CONTRE VALEUR POSITION DE CHANGE (H)	0,00	0,00
CONTRE VALEUR POSITION DE CHANGE (H)	0,00	0,00
TOTAL II = C+D+E+F+G+H	765 247,19	674 014,37
COMPTES FINANCIERS - ACTIF (I)	87 244,73	100 912,85
DEPOTS A TERME (2 ANS ET PLUS)	0,00	0,00
DEPOTS A TERME (INFÉRIEURS A 2 ANS)	0,00	0,00
DEPOTS A VUE REMUNERES	0,00	0,00
BANQUES (SOLDES DEBITEURS)	87 244,73	100 912,85
SOCIÉTÉS DE BOURSE & AUTRES INTERMÉDIAIRES	0,00	0,00
AUTRES COMPTES DE TRÉSORERIE - ACTIF	0,00	0,00
TOTAL III = I	87 244,73	100 912,85
TOTAL GENERAL = I+II+III	852 491,92	774 927,22

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

NATURE	31/03/2021	31/03/2020
Produits sur opérations financières (A)	2 963,50	0,00
Produits sur actions	0,00	0,00
Produits sur obligations	0,00	0,00
Produits sur titres OPCVM	0,00	0,00
Produits sur titres	0,00	0,00
Produits sur acquisition et cessions temp de titres	0,00	0,00
Produits sur autres titres	0,00	0,00
Produits sur opérations financières à terme	0,00	0,00
Intérêts sur comptes courants à terme	0,00	0,00
Intérêts sur comptes courants à vue	0,00	0,00
Produits sur garanties données en espèces	0,00	0,00
Autres produits sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur opérations financières (B)	0,00	0,00
Charges sur acquisition et cessions temp de titres	0,00	0,00
Autres charges sur opérations financières de portefeuille	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Intérêts sur comptes courants créditeurs	0,00	0,00
Charges sur garanties reçues en espèces	0,00	0,00
Autres charges sur opérations financières	0,00	0,00
I-Résultat sur opérations financières (A-B)	2 963,50	0,00
Autres produits de gestion (C)	0,00	0,00
Produits accessoires	0,00	0,00
Produits non courants	0,00	0,00
Frais de gestion (D)	1 136,17	1 116,95
Charges externes	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Charges de personnel	0,00	0,00
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00
Dotations aux frais de gestion hors commission cdvm	1 030,16	1 003,76
Dotations aux amortissements cdvm	116,01	113,20
Dotations aux amortissements	0,00	0,00
Charges non courantes	0,00	0,00
II-Résultat net du semestre (I+C-D)	1 828,33	-1 116,95
Régularisation des revenus du semestre en cours (E)	0,00	0,00
Régularisation des revenus du semestre en cours (E)	0,00	0,00
Comptes sur dividendes du semestre (F)	0,00	0,00
Produits utilisés	0,00	0,00
Charges imputées	0,00	0,00
III- RESULTAT A AFFECTER (II+F-E)	1 828,33	-1 116,95

TABLEAU DES CREANCES

CREANCE	TOTAL	PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ECHUES NON RECOURVRES
OPERATEURS DEBITEURS	-	-	-	-
COUPONS A RECEVOIR	-	-	-	-
VENTES A REGLEMENT DIFFERE	-	-	-	-
OPERATEURS DEBITEURS SUR CONTRAT A TERME	-	-	-	-
AUTRES OPERATEURS DEBITEURS	-	-	-	-
ACTIONNAIRES OU PORTEURS DE PARTS DEBITEUR	-	-	-	-
ACTIONNAIRES OU PORTEURS DE PARTS DEBITEURS	-	-	-	-
DEBITEURS DIVERS ET COMPTES RATTACHES	-	-	-	-
PERSONNEL	-	-	-	-
AUTRES DEBITEURS	-	-	-	-
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	-	-	-	-
DEPOT A TERME	-	-	-	-

COMPTES FINANCIERS - ACTIF

	31/03/2021	31/03/2020
DEPOTS A TERME (2 ANS ET PLUS)	-	-
DEPOTS A TERME (INFÉRIEURS A 2 ANS)	-	-
DEPOTS A VUE REMUNERES	87 244,73	100 912,85
BANQUES (SOLDES DEBITEURS)	87 244,73	100 912,85
SOCIÉTÉS DE BOURSE & AUTRES INTERMÉDIAIRES	-	-
AUTRES COMPTES DE TRÉSORERIE - PASSIF	-	-
TOTAL	87 244,73	100 912,85

TABLEAU DES DETTES

DETTES	TOTAL	%	PLUS DE 1 AN	%	MOINS DE 1 AN	%	ECHUES ET NON PAYEES	%
OPERATEURS CREDITEURS	7,23	0,00	-	-	-	-	7,23	0,00
SOUSCRIPTIONS A PAYER	-	-	-	-	-	-	-	-
ACHAT A REGLEMENT DIFFERE	-	-	-	-	-	-	-	-
OPERATEURS CREDITEURS SUR CONTRATS A TER	-	-	-	-	-	-	-	-
AUTRES OPERATEURS CREDITEURS	-	-	-	-	-	-	-	-
ACTIONNAIRES OU PORTEURS DE PARTS	7,23	0,00	-	-	-	-	7,23	0,00
ACTIONNAIRES OU PORTEURS DE PARTS	-	-	-	-	-	-	-	-
CREDITEURS DIVERS ET COMPTES RATTACHES	249,16	0,03	-	-	-	-	249,16	0,03
PERSONNEL	-	-	-	-	-	-	-	-
ORGANISMES SOCIAUX	-	-	-	-	-	-	-	-
AUTRES CREDITEURS	249,16	0,03	-	-	-	-	249,16	0,03
COMPTES DE REGULARISATION PASSIF	-	-	-	-	-	-	-	-

COMPTES FINANCIERS - PASSIF

	Exercice clos le 31/03/2021	31/03/2020
EMPRUNTS A TERME	-	-
BANQUES (SOLDES CREDITEURS)	-	-
SOCIÉTÉS DE BOURSE & AUTRES INTERMÉDIAIRES	-	-
AUTRES COMPTES DE TRÉSORERIE - PASSIF	-	-
TOTAL	-	-

TABLEAU D'ANALYSE DES REVENUS

Catégories de TITRES	PORTEFEUILLE DE CLOTURE		DETAIL DES REVENUS	
	31/03/2021	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2020
ACTIONS	356 370,07	297 654,88	2 963,50	-
ACTIONS COTEES	356 370,07	297 654,88	2 963,50	-
ACTIONS NON COTEES	-	-	-	-
OBLIGATIONS	-	-	-	-
OBLIGATIONS ORDINAIRES	-	-	-	-
OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS	-	-	-	-
OBLIGATIONS AVEC BON DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS	-	-	-	-
BON DU TRESOR	338 094,55	306 971,28	-	-
BON DU TRESOR	338 094,55	306 971,28	-	-
TITRES DE TRÉSORERIE	-	-	-	-
BILLETTS DE TRÉSORERIE	-	-	-	-
CERTIFICATS DE DEPOT	-	-	-	-
BONS DE SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT	-	-	-	-
TITRES D'OPCVM	70 782,57	69 388,21	-	-
PARTS FCP	30 932,37	30 299,01	-	-
ACTIONS SICAV	39 850,20	39 089,20	-	-
AUTRES TITRES	-	-	-	-
FPCT	-	-	-	-
OPCR	-	-	-	-
AUTRES TITRES	-	-	-	-
TOTAL	765 247,19	674 014,37	2 963,50	-
Autres revenus financiers	-	-	-	-
AUTRES OPERATIONS FINANCIÈRES	87 244,73	100 912,85	-	-
COMPTES A TERME	-	-	-	-
COMPTES A VUE	87 244,73	100 912,85	-	-
AUTRES	-	-	-	-
TOTAL	852 491,92	774 927,22	2 963,50	-

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS ET DE LA VALEUR LIQUIDATIVE DE L'OPCVM

	Semestre	précédent
Nombre d'actions ou de parts en circulation à la fin de la période	420,00	420,00
Valeur liquidative de fin de période	2 029,13	1 844,29

ÉVOLUTION DES MARCHÉS FINANCIERS SUR LESQUELS L'OPCVM A INVESTI

Marché Obligataire :
À la suite de la baisse du Taux Directeur de 50pbs en juin et de la sortie du Trésor à l'international en décembre 2020, le marché a connu une baisse considérable des niveaux des taux et ce, sur tous les compartiments de la courbe. S'agissant des variations enregistrées depuis 23-20 à 21-21, le court terme a baissé en moyenne de 11 pbs, le moyen terme de 15 pbs et le long terme de 11 pbs. Cette baisse s'est nettement reflétée sur les performances des indices obligataires à l'instar de l'indice MBI global qui a affiché une performance de 1,78%.

Marché Actions :
Sur la période du 30/09/2020 au 31/03/2021, le MASI et le MASIR ont réalisé une performance respective de +14,98% et +16,03%. Le volume négocié sur le marché central s'élevait à 34,53 milliards de dirhams en baisse de 38% par rapport à la même période. Les valeurs les plus actives sur le marché central sont Attijariwafa, Maroc Telecom, BCP, Cosumar et Label Vie avec un volume respectif de 2 596, 1 758, 1 117, 1 083 et 821 millions de dirhams et se sont accaparé 50% du volume.
OLM, SOT et SID ont réalisé les plus fortes hausses durant cette période respectivement de +109,4%, +94,28% et +86,49%, dans le sens contraire SRM, INV et OUL ont connu les plus fortes baisses en enregistrant respectivement des variations de l'ordre de -28,71%, -19,23% et -17,48%.

BILAN PASSIF

OPCVM: CNIA AVENIR Gestionnaire : CDG CAPITAL GESTION	Semestre clos le : 31/03/2021	
PASSIF	31/03/2021	31/03/2020
CAPITAL (A)	850 407,21	775 726,90
CAPITAL EN DEBUT D'EXERCICE	824 399,73	808 370,24
EMISSIONS ET RACHATS	0,00	0,00
COMMISSIONS DE SOUSCRIPTIONS & DE RACHATS	0,00	0,00
VARIATIONS DES DIFFÉRENCES D'ESTIMATIONS	21 647,93	-34 057,83
FRAIS DE NEGOCIATION	-195,54	-965,37
PLUS ET MOINS VALEURS REALISEES	4 558,09	5 373,86
REPORT A NOUVEAU (B)	0,00	0,00
REPORT A NOUVEAU (B)	0,00	0,00
COMPTES DE REGULARISATION (C)	0,00	0,00
COMPTES DE REGULARISATION	0,00	0,00
RESULTAT EN INSTANCE D'AFFECTATION (D)	0,00	0,00
RESULTAT EN INSTANCE D'AFFECTATION (D)	0,00	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE A AFFECTER (E)	1 828,33	-1 116,95
RESULTAT DE L'EXERCICE A AFFECTER (E)	1 828,33	-1 116,95
TOTAL I = ACTIF NET = A+B+C+D+E	852 235,54	774 603,95
PORTFEUILLE TITRES VENDEUR (F)	0,00	0,00
OPERATIONS DE CESSION TEMPORAIRE DE TITRES	0,00	0,00
OPERATIONS DE CESSION SUR VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS CREDITEURS (G)	7,23	100,73
SOUSCRIPTIONS A PAYER	0,00	0,00
ACHAT A REGLEMENT DIFFERE	0,00	0,00
OPERATEURS CREDITEURS SUR CONTRATS A TERME	7,23	100,73
AUTRES OPERATEURS CREDITEURS	0,00	0,00
ACTIONNAIRES OU PORTEURS DE PARTS (H)	249,16	222,54
ACTIONNAIRES OU PORTEURS DE PARTS (H)	249,16	222,54
CREDITEURS DIVERS ET COMPTES RATTACHES (I)	249,16	222,54
PERSONNEL	0,00	0,00
ORGANISMES SOCIAUX	0,00	0,00
ETAT	0,00	0,00
AUTRES CREDITEURS	249,16	222,54
COMPTES DE REGULARISATION PASSIF	0,00	0,00
INCIDENCE DES ENGAGEMENTS SUR OPERATIONS A TERME (J)	0,00	0,00
INCIDENCE DES ENGAGEMENTS SUR OPERATIONS A TERME	0,00	0,00
POSITION DE CHANGE (K)	0,00	0,00
POSITION DE CHANGE (K)	0,00	0,00
TOTAL II = F+G+H+I+J+K	256,38	323,27
COMPTES FINANCIERS - PASSIF (L)	0,00	0,00
EMPRUNTS A TERME	0,00	0,00
BANQUES (SOLDES CREDITEURS)	0,00	0,00
SOCIÉTÉS DE BOURSE & AUTRES INTERMÉDIAIRES	0,00	0,00
AUTRES COMPTES DE TRÉSORERIE - PASSIF	0,00	0,00
TOTAL III = L	0,00	0,00
TOTAL GENERAL = I+II+III	852 491,92	774 927,22



Nouvelle manifestation contre les restrictions anti-Covid à Bruxelles

Le Liban vaccine plus de 10.000 personnes en une journée

Le Liban a annoncé avoir vacciné plus de 10.000 personnes contre le coronavirus pour la seule journée de samedi dans le cadre d'une campagne de vaccination "marathon" organisée par le ministre de la Santé dans le pays en crise.

Au total, 10.452 personnes âgées de plus de 30 ans avaient reçu à 18H30 (15H30 GMT) une dose de vaccin AstraZeneca, selon le ministre, en se rendant sans rendez-vous dans plusieurs centres de vaccination disséminés dans le pays et ouverts tôt le matin.

La capitale Beyrouth et certaines parties du pays n'étaient pas concernées par cette opération "marathon", comme l'ont qualifiée les autorités, mais le ministre de la Santé sortant, Hamad Hassan, a assuré qu'une deuxième journée de ce type était envisagée et couvrirait cette fois plus de régions. "Certaines régions n'ont pas voulu participer mais après l'expérience encourageante d'aujourd'hui, tout le monde y prendra bientôt part", a-t-il affirmé sans toutefois préciser de date. L'opération a été "un grand succès", a estimé Firas Abiad, directeur de l'hôpital universitaire Rafic Hariri à Beyrouth, principal établissement mobilisé dans la lutte contre le coronavirus.

Quelque 170.000 doses du vaccin Pfizer-BioNTech doivent être livrées dimanche dans le pays, a-t-il ajouté. Le Liban, embourbé dans sa pire crise économique depuis la guerre civile (1975-1990), a officiellement enregistré plus de 540.000 cas de Covid-19 depuis le début de la pandémie, dont 7.718 décès. Le pays de plus de six millions d'habitants a administré au moins une dose de vaccin à plus de 700.000 personnes.



Des centaines de manifestants sans masque ont protesté samedi contre les restrictions imposées dans la lutte contre la pandémie de Covid-19 aux abords des bâtiments de l'UE à Bruxelles, aux cris de "Liberté!".

La manifestation a débuté dans un parc de la ville et s'est dirigée vers la place où se trouvent les bureaux de l'UE, dont le siège de la Commission européenne.

La police a interdit l'accès à la

place avec du fil barbelé et une ligne de 40 agents en tenue anti-émeute a empêché les manifestants de s'approcher. La manifestation s'est dispersée dans le calme après environ quatre heures. "Il n'y a pas de corona(virus). C'est juste la grippe", a déclaré à l'AFP Miriam, une manifestante de 48 ans qui n'a donné que son prénom.

Comme beaucoup de personnes dans la foule, elle est originaire des Pays-Bas voisins. "La

Belgique traverse une période difficile et je suis ici pour mes enfants", a-t-elle dit. Une demi-douzaine d'hommes portaient des tenues de camouflage et des bérets mais ont refusé de parler aux journalistes. L'une des manifestantes, une Belge d'une vingtaine d'années qui a refusé de révéler son nom, a déclaré à propos des équipements de la police anti-émeute : "C'est la guerre qu'ils veulent - regardez-les, regardez-nous", a-t-elle dit en mon-

trant ses vêtements d'été.

La Belgique a commencé à assouplir les restrictions en vigueur depuis sept mois, alors que le rythme des vaccinations s'est accéléré et que le nombre d'infections et d'hospitalisations diminue lentement. Toutefois, le port du masque reste obligatoire, y compris à l'extérieur, et si les terrasses des restaurants sont ouvertes, le nombre de personnes pouvant se rassembler à l'extérieur et à l'intérieur est limité.

En France, la pression hospitalière poursuit sa décrue

Le nombre de malades de Covid-19 hospitalisés a continué de baisser lentement samedi, avec moins de 17.000 personnes hospitalisées dont 3.028 en soins critiques, selon les données de Santé publique France. Actuellement 16.847 patients atteints du coronavirus sont accueillis dans les hôpitaux français (contre 17.272 vendredi), dont 334 au cours des dernières 24 heures (539 la veille). Il y a une semaine, 19.765 malades de Covid étaient hospitalisés.

Les services de soins critiques, où sont soignés les malades de

Covid-19 les plus gravement atteints et qui comprennent les lits de réanimation, ont enregistré 3.028 malades (3.104 la veille), soit environ 500 de moins qu'il y a une semaine. Ces services ont admis 93 nouveaux patients Covid (155 le jour précédent). En 24 heures, la maladie a emporté 71 patients à l'hôpital, portant le nombre total de décès à 109.387 depuis le début de la pandémie.

Les contaminations poursuivent elles aussi leur décrue, avec 10.675 cas positifs recensés en 24 heures (11.268 vendredi) pour un taux de positivité (nombre de per-

sonnes positives rapporté au nombre total de personnes testées) à 3,3% sur les sept derniers jours.

Du côté de la vaccination, qui sera généralisée à toute la population majeure à partir de lundi, 25.315.595 personnes ont reçu au moins une injection (soit 37,8% de la population totale et 48,2% de la population majeure), et 10.742.886 personnes ont reçu deux injections (soit 16% de la population totale et 20,5% de la population majeure), précise le ministère de la Santé.



Semaine internationale de l'Éducation Artistique

Abdelkrim Chebaki : *L'art permet de mieux comprendre les civilisations et la diversité d'autres peuples et nations*

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) commémore la Semaine internationale de l'éducation artistique. A cette occasion, Abdelkrim Chebaki, coordinateur du Master Education Esthétique et Gestion des Métiers d'Art et de Culture à la Faculté des Sciences de l'Éducation relevant de l'Université Mohammed V de Rabat revient sur le rôle des arts dans la formation de la personnalité, les moyens de faire progresser l'enseignement de cette discipline au Maroc et la contribution de l'université à la recherche dans le domaine de l'éducation artistique.

«La célébration de la Semaine internationale de l'éducation artistique émane de la conviction en la contribution de l'éducation artistique au façonnement d'une personnalité équilibrée empreinte des valeurs de bonté, de paix et de coexistence», explique-t-il. Et d'ajouter : «L'éducation artistique découle principalement de la philosophie du façonnement d'une personne créative et pensante à travers l'art, et ce, pour consolider ses composantes culturelles et l'enrichir de relations esthétiques. L'art permet de mieux comprendre les civilisa-

tions et la diversité d'autres peuples et nations».

Concernant l'enseignement des arts au niveau des établissements d'enseignement, l'expert souligne qu'à «l'exception de quelques établissements comptés sur le bout des doigts comme l'Institut National des Beaux-Arts de Tétouan, l'Institut Supérieur d'Art Théâtral et d'Activation Culturelle de Rabat, l'Institut Supérieur des Métiers de l'Audiovisuel et du Cinéma de Rabat et l'Institut national de musique de Rabat, la présence d'institutions spécialisées dans l'enseignement de l'art reste encore timide».

«L'éducation artistique dans les établissements d'enseignement a un besoin urgent d'adopter une stratégie d'action et d'activer des lois et des décrets pour être au niveau souhaité. A l'heure actuelle, l'enseignement de l'art dans les établissements d'enseignement reste limité aux cours secondaires et à des activités occasionnelles», précise-t-il, avant de souligner que «le ministère de tutelle est conscient de l'importance de l'éducation artistique. Dans ce contexte, nous attendons avec impatience que la Faculté des Arts et des Sports voit le jour dans les pro-

chaines années. Nous pensons que ce sera un établissement unique relevant de l'Université Mohammed V de Rabat et que ce sera aussi le début réel de la consécration de la culture de l'art dans le domaine de l'éducation et de son institutionnalisation».

Pour ce qui est des propositions pour promouvoir l'enseignement et l'intégration des arts et de l'éducation esthétique au sein des établissements d'enseignement, Abdelkrim Chebaki insiste sur le fait qu'il faut «davantage d'instituts et collèges techniques au niveau des différentes régions du Royaume. Aussi, il faut mettre à disposition un plus grand nombre d'institutions spécialisées en formation et qualification des enseignants dans le domaine de l'éducation artistique». «Nous avons également, dit-il, un besoin urgent de cours et de programmes académiques qui capitalisent sur les nouveaux développements dans le domaine de l'éducation à travers l'ouverture aux expériences internationales pionnières. Il ne faut pas négliger non plus la nécessité de signer des accords et des partenariats permettant aux artistes de s'ouvrir sur les écoles et les universités».

Abordant la contribution de

l'Université marocaine à la promotion de la recherche dans le domaine de l'éducation artistique, Abdelkrim Chebaki a affirmé que les instituts spécialisés en formation dans le domaine des arts au Maroc jouent un rôle de pionnier en la matière à travers la formation des professionnels et des experts spécialisés et en menant des recherches scientifiques précises.

«Par ailleurs, les thèses de certains professeurs et étudiants des Facultés des Lettres et des Sciences Humaines des différentes régions du Royaume touchent à des sujets et des questions artistiques pressantes», souligne-t-il. «Grâce aux efforts de l'équipe de recherche agréée en éducation, art et culture et au Master Master Education Esthétique et Gestion des Métiers d'Art et de Culture, la Faculté des sciences de l'éducation a accumulé un nombre de recherches scientifiques et de thèses équilibrées, lesquelles doivent voir le jour et avoir un rayonnement plutôt que de rester cantonnées aux bibliothèques et aux tiroirs», fait-il savoir, avant de conclure : «Les médias ont également une part de responsabilité et doivent faire le nécessaire pour éclairer l'opinion publique».

“Douar Al Afarit”, premier long-métrage du réalisateur Bouchaib El Messaoudi

“Douar Al Afarit” est l’intitulé du premier long-métrage du réalisateur Bouchaib El Messaoudi. Le long-métrage en cours de tournage dans la ville d’El Ksiba et ses environs (Région de Béni Mellal-Khénifra) est le premier film produit par la société de production audiovisuelle Al Waha sous la direction de Rachid El Hajoui, a indiqué El Messaoudi dans une déclaration à la MAP.

Il s’agit d’une comédie drama-

tique mettant en relief des situations vécues par le public, a-t-il fait savoir, ajoutant que les rôles sont campés par des artistes comme Ezz Al-Arab Al-Kaghat, Souad El Ouazzani, Jamal Lababsi, Abdelhak Belmjahed, Charki Sarouti, Mohamed Hamza, Ouafa Merras Ouafa Mabras, Rachid Ammari, Fatima El Kouch, Mohamed Sibo, Abderrazak Ould Amer, Amine Al Siyafi, Othman Rakoub, et des acteurs locaux.

Bouchaib El Messaoudi, rhuma-

tologue à Khouribga, est aussi écrivain, romancier et cinéaste. Il est le président du festival international du film documentaire de Khouribga et auteur de l’ouvrage, “Le documentaire, origine du cinéma”.

Le réalisateur marocain a remporté le prix du “Meilleur film documentaire en langue étrangère” au London international filmmaker festival, qui s’est tenu du 15 au 19 mars dernier, pour son documentaire “Amghar”.



Bouillon de culture

Concert



Pour assister au concert du groupe Teenage Bottlerocket prévu le 26 juin à Saint Petersburg, en Floride, il vous faudra déboursier 18 dollars - mais attention, dans l’éventualité où vous n’êtes pas vaccinés contre le Covid-19, le ticket vous coûtera 999,99 dollars.

Leadfoot Promotions, l’entreprise qui s’occupe de la promotion de l’évènement, présente le prix de la place à 18 dollars comme un rabais, octroyé uniquement contre présentation de la carte de vaccination à l’entrée du concert. “Nous ne vous disons pas ce que vous devez faire, nous avons pris une décision commerciale, et nous laissons le marché décider”, explique-t-elle sur son site web. “Si quelqu’un vient sans être vacciné, il va faire peur à un grand nombre de clients, et devra donc payer la différence”, justifie l’entreprise.

“Je voulais également que ce soit une incitation à se faire vacciner pour que ceux qui hésitent, n’hésitent plus”, a affirmé à la chaîne locale KAKE l’homme à l’origine de l’idée, Paul Williams, de Leadfoot Promotions.

Catherine Deneuve en pleine forme après son AVC “Un miracle”, selon Pierre Lescure



P Jeudi 3 juin 2021, la sélection officielle des films pour le Festival de Cannes 2021, qui se déroulera du 6 au 17 juillet, sera dévoilée. Cette liste est particulière, puisqu’elle pourrait signifier le retour de Catherine Deneuve sur la Croisette avec son nouveau long-métrage : De son vivant, réalisé par Emmanuelle Bercot. En cas de sélection, il s’agirait aussi de son grand retour public depuis son accident vasculaire survenu il y a dix-huit mois.

Pour l’ancien grand patron de Canal+ Pierre Lescure, l’état de l’actrice de 77 ans est une bénédiction : “C’est un miracle. C’est toujours une excellente nouvelle quand quelqu’un peut reprendre son travail quelques mois après un accident vasculaire, qui laisse tant de gens sur le carreau”, a-t-il dévoilé dans le Parisien, di-

manche 30 mai, au sujet de son ex-compagne. Toutefois, celle-ci préfère rester discrète pour le moment, son attachée de presse ayant rappelé qu’elle ne donnerait aucune interview avant “les promotions officielles”. Sa garde rapprochée confirme, elle, que l’actrice se sent mieux : “Catherine va très, très bien”.

En novembre 2019, l’interprète de Geneviève Émeri dans Les Parapluies de Cherbourg, avait été victime d’un malaise sur le tournage du film d’Emmanuelle Bercot. Elle avait aussitôt été prise en charge par les médecins sur place avant d’être transférée à l’hôpital. Rapidement, sa famille avait expliqué qu’elle avait été victime d’un accident ischémique transitoire (AIT) qui, contrairement à l’accident vasculaire cérébral (AVC), n’entraîne pas de lésion au cerveau.

Dès sa sortie de l’hôpital, Catherine Deneuve avait repris, en toute discrétion, le tournage du film De son vivant, de quoi surprendre Emmanuelle Bercot qui déclarait en juillet dernier, toujours dans le Parisien : “Quand on la voit, impossible d’imaginer qu’il lui est arrivé quoi que ce soit.” Elle a même joué les guest-stars dans une pub réalisée par Éric Lartigau. Elle interprète son propre rôle et révèle collectionner les poules en céramique, pub sur laquelle le réalisateur avait fait quelques confidences auprès du Parisien.

On attend maintenant de la retrouver sur le tapis rouge. L’actrice, qui prépare son grand retour, rencontrerait des producteurs, lirait des scénarios, et compterait bien continuer à exercer sa passion, elle qui a déjà tourné dans 125 longs-métrages.

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION BENI MELLAL
KHENIFRA
PROVINCE DE BENI
MELLAL
COMMUNE
OULED YAICH
AVIS D'APPEL
D'OFFRE OUVERT

n° : 05 /CTOY/2021
Le 23/06/2021 à 10
heure , Il sera procédé,
dans la salle de réunion de
la commune Ouled yaich
province de Beni Mellal à
l'ouverture des plis relatifs
à l'appel d'offres sur offres
de prix pour : Adduction
d' eau potable realisation
du projet d' alimentation en
eau potable au Douar
N'CHIT a Zouair commune
Ouled Yaich

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au bureau
du service technique de la
commune d'Ouled Yaich, il
peut également être télé-
chargé à partir du portail
des marchés publics: www.
marchespublics.gov.ma .
Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :
5000.00dh(cinq mille di-
rham)

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de :133 590.00
(cent trente trois mille cinq
cent quatre vingt dix di-
rham TTC)

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des docu-
ments des concurrents doivent
être conformes aux dispo-
sitions des articles 27,
29 et 31 du décret n° 2.12-
349 du 20/03/2013 relatif
aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• soit envoyer par courrier
recommandé avec accusé de
réception au bureau précité
• Soit déposer contre récépissé
leurs plis dans le bureau
d'ordre de la commune
• soit les remettre au prési-
dent de la commission d'ap-
pel d'offres au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis.
• Soit déposer leur offre par
voie électronique dans le
portail des marchés publics.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 10 du règle-
ment de consultation.

N° 4776/PA

OFFICE NATIONAL DE
L'ELECTRICITE ET DE
L'EAU POTABLE (ONEE)
Branche Eau
DIRECTION REGIONALE
DES PROVINCES
SAHARIENNES
TRAVAUX DE
RECHERCHE
ET REPARATION
DE FUITES AVEC
ENGAGEMENT SUR LE
RESULTAT AU NIVEAU
DU RESEAU
DE DISTRIBUTION
D'EAU POTABLE DE LA
VILLE DE LAAYOUNE
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT - N°
8/DR8/AS8/1/2021
à Lot unique

La Direction Régionale des
Provinces Sahariennes de
l'ONEE-Branche Eau, sise à
Laâyoune, lance le présent
appel d'offres qui concerne
les travaux de recherche et
réparation de fuites avec
engagement sur le résultat
au niveau du réseau de dis-
tribution d'eau potable de
la ville de Laâyoune.
Les pièces justificatives à

fournir sont celles prévues
par l'article 10 du règlement
de la consultation.

L'estimation du coût des
prestations s'élève à
6.500.160,00 DH TTC
Le montant du cautionnement
provisoire est fixé à
65.100,00 DH ou son équiva-
lent en devise librement
convertible.

Le dossier d'appel d'offres
est téléchargeable sur le
portail marocain des mar-
chés publics à l'adresse :
https://www.marchespu-
blics.gov.ma/.

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré à l'adresse
suivante :
- Bureau d'ordre de la Di-
rection Régionale des Pro-
vinces Sahariennes de
l'ONEE Branche Eau.
Adresse : Quartier adminis-
tratif, AV de La Mecque
Laâyoune - Tél : 05 28 89 36
56 ou 05 28 89 37 61/62.

Les plis des concurrents,
établis et présentés confor-
mément aux prescriptions
du règlement de la consulta-
tion, doivent être :
- Soit déposés contre récép-
issé au Bureau d'ordre de
la Direction Régionale des
Provinces Sahariennes
(DR8) - Adresse : Quartier
Administratif, Avenue de la
Mecque - Laâyoune avant
la date et l'heure fixées pour
la séance d'ouverture des
plis.

- Soit envoyés par courrier
recommandé avec accusé
de réception au Bureau
d'ordre de la Direction Ré-
gionale des Provinces Sa-
hariennes (DR8) - Adresse :
Quartier Administratif,
Avenue de la Mecque -
Laâyoune avant la date et
l'heure de la séance d'ou-
verture des plis.
- Soit remis au président de
la commission d'appel d'o-
ffres en début de la séance
publique d'ouverture des
plis.

L'ouverture publique des
plis aura lieu le 24/06/2021
à partir de 10h00 au siège
de la Direction Régionale
des Provinces Sahariennes
(DR8) - Adresse : Quartier
Administratif, Avenue de la
Mecque - Laâyoune. L'o-
uverture des enveloppes se
fait en un seul temps.

Pour toute demande
d'éclaircissement, rensei-
gnement ou réclamation
concernant le présent appel
d'offres ou les documents y
afférents, contacter la Division
Achats de la Direction
Régionale des Provinces Sa-
hariennes (DR8) de
l'ONEE-Branche Eau -
Adresse : Quartier Admini-
stratif, Avenue de la
Mecque - Laâyoune -
Maroc - Tél: (212) 5 28 89 36
56 Fax: (212) 5 28 89 24 93.
- Email : stalha@onee.ma;
hmoussaoui@onee.ma

Les demandes d'éclaircis-
sements peuvent être égale-
ment formulées sur le
portail des marchés publics.
Le règlement des achats de
l'ONEE et les cahiers géné-
raux sont téléchargeables à
partir du site internet des
achats de l'ONEE - Branche
Eau à l'adresse :
http://www.onep.ma (Espace
Entreprise - rubrique
Achats).

N° 4777/PC

OFFICE NATIONAL DE
L'ELECTRICITE ET DE
L'EAU POTABLE (ONEE)
Branche Eau
DIRECTION REGIONALE

DU TENSIFIT
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT -
N°36/DR2/2021
Séance publique

La Direction Régionale du
Tensifit de l'ONEE- Branche
Eau, sise à Marrakech, lance
le présent appel d'offres qui
concerne : Travaux de ges-
tion et surveillance des sta-
tions de pompage relevant
du secteur de production
Marrakech - El Kelaa des
Sraghna - Rhamena.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 10 du règlement
de la consultation.

Cette consultation est ou-
verte uniquement aux pe-
tites et moyennes
entreprises nationales telles
que définies par l'article n°1
de la loi n°53-00 formant
charte de la petite et
moyenne entreprise.

L'estimation du coût des
prestations s'élève à 2 000
000.00 DH TTC.
Le montant du cautionnement
provisoire est fixé à
20 000.00 DH.

Le dossier de consultation
peut être retiré aux adresses
suivantes :
- Bureau Achats de la Direc-
tion Régionale du Tensifit
de l'ONEE- Branche Eau,
Boulevard Mohamed V-
Angle Rue Badr, Gueliz BP
: 631 - Marrakech. Tél: 05 24
43 93 46 - 05 24 42 07 31/
Fax: 05 24 43 91 09.

Le dossier de consultation
est consultable et téléchar-
geable sur le portail des
marchés publics à l'adresse
: https://www.marchespu-
blics.gov.ma/.

Le dossier de consultation
est remis gratuitement aux
candidats.
En cas d'envoi du dossier
de consultation par la poste
à un candidat, sur sa de-
mande écrite et à ses frais,
l'ONEE-Branche Eau n'est
pas responsable d'un quel-
conque problème lié à la
réception du dossier par le
destinataire.

Les plis des concurrents,
établis et présentés confor-
mément aux prescriptions
du règlement de la consulta-
tion, doivent être :

- soit déposés contre récép-
issé au Bureau d'Ordre de
la Direction Régionale du
Tensifit de l'ONEE -
Branche Eau, Boulevard
Mohamed V- Angle Rue
Badr, Gueliz-Marrakech,
avant la date et l'heure
fixées pour la séance d'o-
uverture des plis.

- soit envoyés par courrier
recommandé avec accusé
de réception au Bureau
d'Ordre de la Direction Ré-
gionale du Tensifit de
l'ONEE - Branche Eau,
Boulevard Mohamed V-
Angle Rue Badr, Gueliz BP
: 631 - Marrakech, avant la
date et l'heure de la séance
d'ouverture des plis.
- soit remis au président de
la commission d'appel d'o-
ffres en début de la séance
publique d'ouverture des
plis.

L'ouverture publique des
plis aura lieu le Jeudi 01
JUILLET 2021 à 9 heures 30
minutes à la Direction Ré-
gionale du Tensifit de
l'ONEE - Branche Eau,
Boulevard Mohamed V-
Angle Rue Badr, Gueliz-
Marrakech.
Pour toute demande
d'éclaircissement, rensei-
gnement ou réclamation
concernant le présent appel

d'offres ou les documents y
afférents, prière de contacter
l'entité d'achat "Division
Achats - DR2/C" de la «Di-
rection Régionale Du Tensifit
de l'ONEE» à l'adresse : "Boulevard
Mohamed V, Angle Rue
Badr, Gueliz - Marrakech" -
Fax : (+212) 05 24 43 91 09.
Le règlement des achats de
l'ONEE et les cahiers géné-
raux sont consultables et télé-
chargeables à partir du
site internet des achats de
l'ONEE-Branche Eau à
l'adresse : http://www.
onep.ma (Espace entreprise
- rubrique Achats)

N° 4778/PC

OFFICE NATIONAL DE
L'ELECTRICITE ET DE
L'EAU POTABLE (ONEE)
Branche Eau
DIRECTION REGIONALE
DE TENSIFIT
EDITION DES FACTURES
DE CONSOMMATION
EAU ET ASSAINISSE-
MENT POUR LES CEN-
TRES RELEVANT DE LA
DIRECTION REGIONALE
DU TENSIFIT
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT - N°
37/DR2/2021 à Lot unique
Séance publique

La Direction Régionale du
Tensifit de l'ONEE-Branche
Eau, sise à Marrakech, lance
le présent appel d'offres qui
concerne : Edition des fac-
tures de consommation Eau
et Assainissement pour les
centres relevant de la Direc-
tion Régionale du Tensifit.
Les pièces justificatives à

fournir sont celles prévues
par l'article 10 du règlement
de la consultation.
L'estimation du coût des
prestations s'élève à 430
056,00 DH TTC
Le montant du cautionnement
provisoire est fixé à 4
400 DH ou son équivalent
en devise librement conver-
tible.
Le dossier d'appel d'offres
est téléchargeable sur le
portail marocain des mar-
chés publics à l'adresse :
https://www.marchespu-
blics.gov.ma/.

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré à l'adresse
suivante :
Bureau d'Ordre de la Direc-
tion Régionale du Tensifit de
l'ONEE - Branche Eau,
Boulevard Mohamed V-
Angle Rue Badr, Gueliz-
Marrakech- Tél : 05 24 35 12
10 Fax : 05 24 43 91 09
Le dossier d'appel d'offres
est remis gratuitement aux
candidats.

Les plis des concurrents,
établis et présentés confor-
mément aux prescriptions
du règlement de la consulta-
tion, doivent être :
- Soit déposés contre récép-
issé au Bureau d'Ordre de
la Direction Régionale du
Tensifit de l'ONEE -
Branche Eau, Boulevard
Mohamed V- Angle Rue
Badr, Gueliz-Marrakech
avant la date et l'heure
fixées pour la séance d'o-
uverture des plis.
- Soit envoyés par courrier
recommandé avec accusé

de réception au Bureau
d'Ordre de la Direction Ré-
gionale du Tensifit de
l'ONEE - Branche Eau,
Boulevard Mohamed V-
Angle Rue Badr, Gueliz-
Marrakech
L'ouverture des enveloppes
se fait en un seul temps.
Pour toute demande
d'éclaircissement, rensei-
gnement ou réclamation
concernant le présent appel
d'offres ou les documents y
afférents, contacter la Division
Achats de la Direction
Régionale de Tensifit de
l'ONEE-Branche Eau - sise
au Boulevard Mohamed V-
Angle Rue Badr, Gueliz-
Marrakech - Fax : 05 24 43
91 09 - Email :
rjdoua@onee.ma.

Le règlement des achats de
l'ONEE et les cahiers géné-
raux sont téléchargeables à
partir du site internet des
achats de l'ONEE - Branche
Eau à l'adresse :
http://www.onep.ma/ (Espace
Entreprise - rubrique
Achats).

N° 4779/PC

ROYAUME DU MAROC
Le Chef du Gouvernement
anrt
agence nationale de réglementation
des télécommunications
الوكالة الوطنية لتنظيم اتصالات
التلويكافة
1985/71 14/01/1985 1 05 37 71 84 00

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT n°06/2021
(Réservé aux Petites et Moyennes Entreprises)

Le 22 Juin 2021 à 10h00 Il sera procédé, au siège de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications, sise à Centre d'Affaires, Bd Ar-Riad, Hay Ryad -B.P 2939 -Rabat 10 100- à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet :

L'audit annuel des comptes de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications au titre des exercices 2021, 2022 et 2023.

Cet appel d'offre est réservé à la Petite et Moyenne Entreprise au sens de la loi 53-00 formant charte de la Petite et Moyenne Entreprise.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au siège de l'A.N.R.T (Division des Achats et de la Logistique), sise Centre d'Affaires, Bd Ar - Riad, Hay Ryad -B.P. 2939 - Rabat 10 100 -, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) et à partir de l'adresse électronique suivante (www.anrt.ma).

Il n'est pas prévu de cautionnement provisoire.

L'estimation des coûts des prestations établie par l'ANRT est fixée , par an, à la somme de :

- Cent Vingt Mille Dirhams Toutes Taxes Comprises (120 000,00 DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux articles 27, 29 et 31 de la décision 20/2014/DG portant règlement des marchés de l'ANRT.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis à la Division des Achats et de la Logistique de l'ANRT, sise Centre d'Affaires, Bd Ar - Riad, Hay Ryad -B.P. 2939 - Rabat 10 100 - au plus tard la veille de la séance d'ouverture des plis ;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit les transmettre, par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 8 kaada 1435 (04 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir en plus de celles justifiant la qualité de la Petite et Moyenne Entreprise sont celles prévues par l'article 6 du règlement.

Centre d'affaires, Bd. Ar-Riad, Hay Riad
B.P. : 2939, Rabat 10.100
Téléphone : +212 (0) 5 37 71 84 00
Télécopie : +212 (0) 5 37 20 38 62
www.anrt.ma



N°058/PC

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
DIRECTION REGIONALE
CASA-SETTAT
CHP MOULAY
ABDELLAH
DE MOHAMMEDIA
AVIS D'APPEL
D'OFFRE OUVERT
SUR OFFRE DE PRIX
N° 8/2021
(Séance publique)

Le 23/06/2021 à 10H , il sera procédé, dans la salle de réunion du CHP de Mohammedia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : Conditionnement, collecte, transport, et traitement des déchets médicaux et pharmaceutiques du centre Hospitalier Préfectoral de Mohammedia.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'unité de gestion financière et comptable sis à : Avenue Hassan II Mohammedia, et il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchéspublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- Montant Min : 192.000,00 (Cent quatre vingt deux mille dirhams)

- Montant max : 384.000,00 (Trois cent quatre vingt quatre mille dirhams)

Le cautionnement provisoire est fixé à : Trente mille dirhams (30.000,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12.349 relatifs aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit, déposer leurs plis contre récépissé à l'unité de gestion financière et comptable, avenue Hassan II Mohammedia.

- Soit, les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.

- Soit, les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit, les envoyer par voie électronique (www.marchéspublics.gov.ma).

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offre doivent être déposés à l'unité de gestion financière et comptable avant 22/06/2021 à 12H (date limite pour dépôt des échantillons)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 de règlement de consultation.
N° 4780/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉNERGIE,
DES MINES ET DE
L'ENVIRONNEMENT
DÉPARTEMENT
DE L'ENVIRONNEMENT
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°7 /DRH/2021

Le Mardi 13/07/2021/ à 10h, il sera procédé dans la salle de réunion au Département de l'Environnement, Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement sise à 9 avenue Al arar secteur 16, Hay Riad, Rabat, à l'ouverture des plis rela-

tifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant l'acquisition, l'installation et l'intégration du matériel et logiciels informatiques destinés au Data-center du Département de l'Environnement relevant du Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement à Rabat (Lot Unique).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré dans le bureau du Chef du Service de la Gestion et de la Maintenance des Systèmes Informatiques sis 9, avenue Al Araar secteur 16 Hay Riad au siège du Département de l'Environnement, Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de trente mille dirhams (30.000 DHS).

L'estimation du coût des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à

la somme de Deux millions cinq cent trente quatre mille quatre cent DHS Toutes Taxes Comprises (2 534 400 DHS TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Jomada I (20 mars 2013) relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété.

Les concurrents peuvent :
- soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

- soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau du chef de Service de la Gestion et de la Maintenance des systèmes informatique, sis 9, avenue Al Araar secteur 16 Hay Riad au siège du Département de l'Environnement, Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement ;

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début

de la séance, et avant l'ouverture des plis ;

- Soit les transmettre par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les prospectus des articles exigés par le dossier d'appel d'offres portant les indications du nom et l'adresse du concurrent sont à déposer au plus tard le ... avant 16h00, dans le bureau du chef de Service de la Gestion et de la Maintenance des Systèmes Informatiques au siège du Département de l'Environnement, sis à 9 Avenue Al Araar, Secteur 16, Hay Riad à Rabat.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de la consultation.
N° 4781/PA

ROYAUME DU MAROC
REGION SOUSS MASSA
PROVINCE DE TATA

COMMUNE
DE TAGMOUT
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERTS
N° : 01/2021

Le : 28/06/2021 à 10 heures, il sera procédé, dans le bureau du Président du conseil communal de TAGMOUT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix suivants : TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN RADIER ORDINAIRE SUR OUED TAGMOUT DOUAR IGHIRA COMMUNE DE TAGMOUT PROVINCE DE TATA.

Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la province de Tata, ils peuvent être également téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° 2-12-

349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'Ordre de la Commune

- Soit l'envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer électroniquement dans le portail du marché publics www.marchéspublics.gov.ma.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 10 000,00 dhs (DIX Mille Dirhams).

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 486 763,20 Dhs TTC

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation.
N° 4782/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE TARFAYA
SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL
DIVISION DU BUDGET ET DES MARCHÉS
SERVICE DES MARCHÉS

PROGRAMME PREVISIONNEL COMPLEMENTAIRE (ANNEE 2021)

Le Programme Prévisionnel complémentaire des marchés de la Province de Tarfaya, conformément à l'article 14 du Décret n° 2-12-349 du 8 jomada 1^{er} 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relative à leur gestion et à leur contrôle, est comme suit :

Type du Marché	Objet du marché	Quantitatif	Lieu d'exécution	Mode de passation	Période prévue pour le lancement	Coordonnées du service concerné	Marché réservés à la PME 20%
Travaux	Travaux de construction d'une unité préscolaire au centre de la commune Akhfennir (Province Tarfaya)	selon les besoins de l'administration	Province Tarfaya	A.O.O.	3 ^{ème} Trimestre	Province de Tarfaya (DBM/SM) Tél : 05.28.89.56.24 GSM : 06.62.53.46.95 Fax : 05.28.89.56.17 Email : yessaih@gmail.com	Oui
	Travaux de construction d'une unité préscolaire au centre de la commune Daoura (Province Tarfaya)	selon les besoins de l'administration	Province Tarfaya	A.O.O.	3 ^{ème} Trimestre		Oui
	Achèvement des travaux de construction du logement du Secrétaire Général de la Province de Tarfaya	selon les besoins de l'administration	Province Tarfaya	A.O.O.	4 ^{ème} Trimestre		Non
	Achèvement des travaux de construction de 4 villas des cadres de la Province de Tarfaya	selon les besoins de l'administration	Province Tarfaya	A.O.O.	4 ^{ème} Trimestre		Non
	Travaux de construction d'un complexe de proximité au village des pêcheurs Amgriou (Province Tarfaya)	selon les besoins de l'administration	Province Tarfaya	A.O.O.	4 ^{ème} Trimestre		Oui
Fourniture	Achat de Mobiliers et Matériels de Bureaux destinés au siège de la Province de Tarfaya et ses annexes administratives	selon les besoins de l'administration	Province Tarfaya	A.O.O.	4 ^{ème} Trimestre		Non
Service	Etudes architecturales et suivi des travaux de construction de deux unités préscolaires à la commune Akhfennir et à la commune Daoura (Province Tarfaya)	selon les besoins de l'administration	Province Tarfaya	C.A.	2 ^{ème} Trimestre		Oui
	Etudes architecturales et suivi des travaux de construction d'un complexe de proximité au village des pêcheurs Amgriou (Province Tarfaya)	selon les besoins de l'administration	Province Tarfaya	C.A.	3 ^{ème} Trimestre		Oui
	Etudes architecturales et suivi d'achèvement des travaux de construction du logement du Secrétaire Général de la Province de Tarfaya et 4 villas cadres	selon les besoins de l'administration	Province Tarfaya	C.A.	3 ^{ème} Trimestre		Oui

N°4783/PA

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)

Branche Eau
DIRECTION
REGIONALE DRAA
TAFILALET
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
- N° 34 DRD/CE/AMD/
4/2021 A Lot unique
Séance publique

La Direction Régionale Drâa Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau, sise à Meknès, lance le présent appel d'offres qui concerne: GESTION ET SUIVI DE FONCTIONNEMENT DES STATIONS DE POMPAGE AU CENTRE DE M'CISSI -PROVINCE DE TIN-GHIR.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises (PME) nationales, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 114 000,00 DH TTC

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 3 000,00 DH ou son équivalent en devise librement convertible.

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable sur le portail marocain des marchés publics à l'adresse: <https://www.marchespublics.gov.ma/>

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante: - Bureau des marchés de la Direction Régionale Drâa-Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau

Adresse: 20, Rue Antsirabé BP 54 V.N Meknès
Tél: 05 35 52 05 08 Fax: 05 35 52 41 95

Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être:

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction Régionale de Drâa Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabé BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale de Drâa Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabé BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.
- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 30 Juin 2021 à 10H00 à la Direction Régionale de Drâa Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabé BP 54 V.N Meknès. L'ouverture des enveloppes se fait en un seul temps. Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents, contacter la division achats de la Direction Régionale de Drâa Tafilalet (DRD/C) de l'ONEE-Branche Eau - Adresse: 20, Rue Antsirabé BP 54 V.N Meknès - Fax: 05 35 52 41 95 - Email: yramchoun@onee.ma; abouazizi@onee.ma

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse: <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse: <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse: <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse: <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse: <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Achats).

N° 4784/PC

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)

Branche Eau
DIRECTION
REGIONALE DRAA
TAFILALET
« ACQUISITION DE BOIS DE CHAUFFAGE POUR LE PERSONNEL BENEFICIAIRE RELEVANT DE LA DIRECTION REGIONALE DE DRAA TAFILALET »
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT N°39
DRD/CA/S/2021
Séance publique

La Direction Régionale Drâa Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau, sise à Meknès, lance le présent appel d'offres qui concerne: L'ACQUISITION DE BOIS DE CHAUFFAGE POUR LE PERSONNEL BENEFICIAIRE RELEVANT DE LA DIRECTION REGIONALE DE DRAA TAFILALET.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 1 020 000,00 DH TTC.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 10 200,00 DH.

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable sur le portail marocain des marchés publics à l'adresse: <https://www.marchespublics.gov.ma/>

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante: - Bureau d'ordre de la Direction Régionale DRAA TAFILALET

20, Rue Antsirabé - Meknès, Tél: (05)35520508 Fax: (05)35524195

Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être:

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction Régionale Drâa Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau, sise à n°20, Rue Antsirabé BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis;
- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'ordre de la Direction Régionale Drâa Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau, sise à n°20, Rue Antsirabé BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis;
- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 30 Juin 2021 à 10H00 à la Direction Régionale Drâa Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau, sise à n°20, Rue Antsirabé BP 54 V.N Meknès. L'ouverture des enveloppes se fait en un seul temps. Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents, contacter la Division Achats de la Direction Régionale DRAA TAFILALET de l'ONEE - Branche Eau - Adresse: 20, Rue Antsirabé - Meknès - Tél: (05)35-52-05-08 - Fax: 05 35 52 41 95 - Email: yramchoun@onee.ma; abouazizi@onee.ma

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse: <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse: <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse: <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse: <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

<http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

N° 4785/PC

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)

Branche Eau
DIRECTION
REGIONALE DRAA
TAFILALET
« Nettoyage des locaux Administratifs de DRD - ASD/1 - AMD/1 - AMD/2 - AMD/3 - AMD/4, SPD/1, des sièges des Unités de Services d'Errachidia, Erfoud, Ouazzate, du siège de l'Unité de production Errachidia et du Centre El Kheng »
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°40 DRD/CA/S/2021
Séance publique

La Direction Régionale Drâa Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau, sise à Meknès, lance le présent appel d'offres qui concerne: Le Nettoyage des locaux Administratifs de DRD - ASD/1 - AMD/1 - AMD/2 - AMD/3 - AMD/4, SPD/1, des sièges des Unités de Services d'Errachidia, Erfoud, Ouazzate, du siège de l'Unité de production Errachidia et du Centre El Kheng.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 280 000,00 DH TTC.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 3 000,00 DH.

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable sur le portail marocain des marchés publics à l'adresse: <https://www.marchespublics.gov.ma/>

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante: - Bureau d'ordre de la Direction Régionale DRAA TAFILALET

20, Rue Antsirabé - Meknès, Tél: (05)35524195 Fax: (05)35524195

Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être:

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction Régionale Drâa Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau, sise à n°20, Rue Antsirabé BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis;
- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'ordre de la Direction Régionale Drâa Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau, sise à n°20, Rue Antsirabé BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis;
- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 30 Juin 2021 à 10H30 à la Direction Régionale Drâa Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau, sise à n°20, Rue Antsirabé BP 54 V.N Meknès. L'ouverture des enveloppes se fait en un seul temps. Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents, contacter la Division Achats de la Direction Régionale DRAA TAFILALET

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse: <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse: <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse: <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse: <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

de l'ONEE - Branche Eau - Adresse: 20, Rue Antsirabé - Meknès - Tél.: (05)35-52-05-08 - Fax: (05)35-52-41-95 - Email: yramchoun@onee.ma; abouazizi@onee.ma

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse: <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse: <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse: <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse: <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse: <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse: <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse: <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse: <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse: <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse: <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse: <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse: <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse: <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse: <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse: <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse: <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être:

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Bureau d'Ordre de la Direction Régionale Drâa Tafilalet de l'ONEE - Branche Eau, N° 20, Rue Antsirabé - Ville Nouvelle - Meknès- avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale Drâa Tafilalet de l'ONEE - Branche Eau, N° 20, Rue Antsirabé - Ville Nouvelle - Meknès- avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 30/06/2021 à 10 heures à la Direction Régionale DRAA TAFILALET de l'ONEE - Branche Eau - Adresse: 20, Rue Antsirabé - Meknès - Tél.: (05) 35-52-05-08 - Fax: (05) 35-52-41-95

Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offre ou les documents y afférents, contacter le service achat de la Direction Régionale de l'ONEE - Branche Eau, 20 Rue, Antsirabé - Ville Nouvelle - MEKNES.

Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offre ou les documents y afférents, contacter le service achat de la Direction Régionale DRAA TAFILALET de l'ONEE - Branche Eau - Adresse: 20, Rue Antsirabé - Meknès - Tél.: (05) 35-52-05-08 - Fax: (05) 35-52-41-95

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse: <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse: <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse: <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse: <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse: <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse: <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse: <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse: <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse: <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse: <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse: <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse: <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

N° 11/DPSK/2021 SEANCE PUBLIQUE

Le 22 Juin 2021, à partir de 12 heures 30 min, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Sidi Kacem, Avenue Allal Ben Abdellah, à l'ouverture des plis relatif l'appel d'offres ouverts sur offres de prix pour objet: contrôle technique et suivi des travaux de construction du collège Masseoud Chiguer, commune Sidi Kamel, province Sidi Kacem, en lot unique.

- Coût estimatif en Dhs TTC: 60 000,00Dhs (Soixante mille Dirhams TTC)

- Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Direction provinciale du MENFPESRS, Service des Affaires Administratives et Financières à Sidi Kacem, il peut être également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

- Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction provinciale du MENFPESRS à Sidi Kacem, Avenue Allal Ben Abdellah.
- Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage, à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction provinciale du MENFPESRS à Sidi Kacem, Service des Affaires Administratives et Financières.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture de ces plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 5,6 et 11 du Règlement de la consultation.

N°4788/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation
Région Rabat Salé Kénitra
Direction Provinciale de Sidi Kacem

AVIS DES CONSULTATIONS ARCHITECTURALES
SEANCE - PUBLIQUE

Le 22 Juin 2021, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Sidi Kacem Avenue Allal Ben Abdellah, à l'ouverture des plis relatifs aux consultations architecturales pour objet:

consultation architecturale N°	Objet	Estimation du coût Des travaux En Dirhams HT	Heure
1/ARCH/DPSK/2021	Etude architecturale et suivi des travaux de construction de huit (8) salles de classes dans les établissements scolaires primaires relevant des communes de Jorf El Melha, et Dar Aslouji, en lot unique.	1 440 000,00 Dhs Hors Taxes (un millions quatre cent quarante mille Dirhams 00 Cts Hors Taxes)	12H-45
2/ARCH/DPSK/2021	Etude architecturale et suivi des travaux de construction du collège Masseoud Chiguer, commune Sidi Kamel, province Sidi Kacem, en lot unique.	8.300.000,00 Dhs Hors Taxes (Huit millions trois cent mille Dirhams 00 cts H.T.)	13H-00

- Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré de la Direction provinciale du MENFPESRS, Service des Affaires Administratives et Financières Sidi Kacem, il peut être également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat: www.marchespublics.gov.ma
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.
- Les concurrents peuvent:
 - Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction provinciale du MENFPESRS à Sidi Kacem, Avenue Allal Ben Abdellah.
 - Soit déposer contre récépissé, à la Direction provinciale du MENFPESRS à Sidi Kacem, Service des Affaires Administratives et Financières.
 - Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage, à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma
 - Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues aux articles: 5,6 et 10 du Règlement de la consultation.

N°4789/PA

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

DESSEIN RÉFLÉCHI	LAISSER ALLER	GRECQUE	EXTRAIT CONCENTRÉ	MACHIN À SOUS	TYPE POPULAIRE	SHOOT	TROMPÉ GIFLE
TAC					SUPER REFUGE		
			ARROSÉ POUR REFROIDIR				
ROMAINS		NUDISTE INTÉGRAL EN VIE			SYMBOLE DU BROME		NATURE MORTE
MATIÈRE COLORANTE ROUGE					AUTEUR INCONNU	LETTRES DE NEHRU COUPÉS	
MORCEAU D'ADN		ADHÉRA	MONASTÈRE				
FIN DE MALADIE			UN ALLE- MAND FIN D'ANNÉE		EN MARGE		SORTIES
FÛT				VOCIFÉ- RAI	CEINTURE MÉDICALE	PRONOM ET ADVERBE	POSSESSIF
HISTOIRES ANCIENNES							
TÊTE DE TERRO- RISTE			EXPRIME UN REFUS		ANCIEN PEUPLE DU PÉROU		
SANS VIE TOURNE SOL						LETTRES DE RUSSIE	TÊTE DE VEAU
		LETTRES DE JOAN			COUPE- FEU		
REFUS DU PASSÉ					CHEVILLES TORDUES		

Solution mots flechés d'hier

ETHIOP	R	LONGS	G	COULEUR TRÈS VIVE	FINIR	S	ENVOIÉ UN FONDÉ PUBLI- CITÉ	POLE SUDÉ DU NORD	I	ENVOIÉ UN FONDÉ PUBLI- CITÉ	UN PAYS D'AFRIQUE
PERIO- DIQUE	A	R	A	EN ESTRAN- GER	S	P	PAYS SCANDI- NAVIEN	S	L	A	M
MINI- LOU	C	A	L	UN DES PEUPLES D'AFRIQUE	P	O	P	T	E	R	A
	D	E	T	O	U	R	N	E	M	E	N
UN MÉTIER TRÈS PRÉCIS	E	P	R	I	S				R	A	
UN MÉTIER TRÈS PRÉCIS	N	A		E		N	O	L	I	U	Q
SCANDI- NAVIEN	M	A	R	A	T	R	E	S		D	
UN MÉTIER TRÈS PRÉCIS	A	L							P	L	I
	A	U	T	O	S	T	O	P	T	U	
UN MÉTIER TRÈS PRÉCIS	R	I	B	L	E	A	Q		R	A	
CURIEUX	O	E				L	A		L	U	N
UN MÉTIER TRÈS PRÉCIS	S	R	I	L	A	N	K	A		I	R
	N	E	E	S		V	A	N	D	A	L

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benbarbia

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzaïr

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumeïn Warrach
Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe de la Rédaction
Ahmed Laaraki

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali Khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdolkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

Directeur
Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdad
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue de EA.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier de PRESSE
130/64

Site web: www.libe.ma

E-mail: Libération@libe.ma
Téléphone: 0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction: 0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail: annoncesliberation@libe.ma





Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III		■				■				
IV					■					
V			■						■	
VI			■							
VII					■					
VIII					■	■	■			
IX								■		
X										

HORIZONTALEMENT.

- I. Fait n'importe q uoi.
- II. Pas besoin de l'orienter.
- III. Va du Jura au Rhône - Fonds de bouteilles.
- IV. Unités de puissance réactive - Superbe diamant...
- V. Avant Le Mans quand on y va - Pourra répondre.
- VI. En moins - Rafraîchis.
- VII. Aussi vieux - Sont mauvais en calcul.
- VIII. Sortie en vrac - A eu confiance (s'est).
- IX. Seras dans la salle des pas perdus - Lettre grecque.
- X. Faire des pompes.

VERTICALEMENT.

- 1. Electrifier.
- 2. Contracté - Dur de dur.
- 3. Sert sur un plateau - Fuit la société.
- 4. Gluantes.
- 5. Son histoire, c'est la géographie - Commence à avancer - Etait mauvaise conseillère.
- 6. Petit beurre - Verbe pour le goût et les couleurs - L'américium.
- 7. Fabuleux cet animal ! - Pronom.
- 8. Qui forme.
- 9. Ou Ouellé - Commun à tous avec un seul.
- 10. Lui, c'est le poids des mots.

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	C	A	R	A	M	E	L	I	S	E
II	A	V	O	C	A	I	L	L	O	N
III	C	A	S	E	■	R	A	L	E	T
IV	O	N	E	■	M	E	N	E	U	R
V	P	C	■	B	I	■	O	■	R	E
VI	H	E	M	O	L	Y	S	E	■	F
VII	O	M	E	L	■	E	■	T	R	I
VIII	N	E	N	E	■	U	S	U	E	L
IX	I	N	T	R	U	S	■	D	I	E
X	E	T	I	O	L	E	M	E	N	T

Grilles de sudoku

Facile

	4				7		3	9
9	2	8	5	3	6	4		
3				2				
			4			8		
4	2	8		5	9		7	
	6			7				
				6				5
		3	4	5	1	8	9	6
5	8		7				1	

Moyen

	4			3				6
3						5		
7	2	8			5			4
		2		8		6	1	
			3		2			
	7	3		9		4		
4			6			9	3	5
		5						6
	8			5			7	

Difficile

9						6	2
3	4			6			
		2	1		5		
			5	1			
5			2				4
		7	3				
	7		4	5			
			9		2	6	
1	9						7

Expert

1							
7		3			5	4	6
		5				9	1
			7	3		9	
	4						6
		9		8	2		
3	2				8		
4	8	1			3		2
							3

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

5	6	2	1	9	4	8	7	3
9	4	8	2	7	3	6	1	5
7	1	3	6	5	8	2	9	4
6	2	5	3	1	9	4	8	7
8	7	1	4	6	5	9	3	2
4	3	9	8	2	7	5	6	1
1	9	4	7	8	2	3	5	6
2	5	7	9	3	6	1	4	8
3	8	6	5	4	1	7	2	9

Moyen

4	2	5	9	1	7	8	3	6
6	1	9	3	5	8	2	4	7
3	8	7	6	4	2	9	5	1
7	4	3	8	6	9	5	1	2
2	6	8	1	3	5	4	7	9
5	9	1	7	2	4	3	6	8
9	7	6	5	8	3	1	2	4
8	3	4	2	7	1	6	9	5
1	5	2	4	9	6	7	8	3

Difficile

1	3	9	6	8	5	4	7	2
4	2	5	7	3	9	1	6	8
6	8	7	2	1	4	3	9	5
8	9	2	4	6	1	5	3	7
5	4	3	9	7	2	6	8	1
7	6	1	3	5	8	9	2	4
3	5	6	8	4	7	2	1	9
2	7	4	1	9	6	8	5	3
9	1	8	5	2	3	7	4	6

Expert

5	7	8	2	3	4	6	9	1
9	6	2	8	5	1	3	4	7
1	4	3	9	6	7	2	5	8
7	3	9	4	2	5	1	8	6
2	8	1	6	7	9	4	3	5
4	5	6	1	8	3	9	7	2
3	2	4	5	1	8	7	6	9
8	1	7	3	9	6	5	2	4
6	9	5	7	4	2	8	1	3

Sport

Chelsea et Tuchel sacrés

Dur apprentissage pour Manchester City

Chelsea a remporté sa deuxième Ligue des champions, en battant en finale le favori Manchester City (1-0) grâce à Kai Havertz (42e), samedi à Porto, un titre symbolique pour son entraîneur Thomas Tuchel, licencié du Paris SG à Noël.

Le technicien allemand et le club londonien ont vécu ensemble les soubresauts d'une saison unique, chamboulée par la pandémie de Covid-19.

Septièmes de Premier League à l'arrivée du Souabe mi-janvier, les "Blues" ont connu une saison de hauts et de bas, qui faisaient d'eux les outsiders face au récent champion d'Angleterre.

Mais à exercice singulier, vainqueur surprise: les "Sky Blues", mis sur orbite par les investissements colossaux de leur riche propriétaire émirati, devront attendre avant d'inscrire leur nom au palmarès.

Comme Tottenham en 2019 et le PSG en 2020, ils ont perdu leur première finale de C1, la

preuve que la compétition phare ne se laisse pas séduire par les nouveaux venus, aussi séduisants soient-ils.

"Pour une première finale, on a joué un très bon match, on a montré du courage. On va apprendre", a analysé leur entraîneur Pep Guardiola, sacré deux fois sur le banc du Barça.

Chelsea est passé par là en 2008, lorsque Manchester United l'a battu au bout de la séance de tirs au but à Moscou.

Les "Blues" ont retenu leur leçon, en prenant leur revanche quatre ans plus tard face au Bayern, à Munich.

Alors qu'il a essayé un coup tactique en titularisant Raheem Sterling à la place de Fernandinho, Guardiola n'a pas trouvé la clé face à Tuchel, qui le bat pour la troisième fois en un mois et demi (après la Coupe et le Championnat).

L'Allemand, comme Chelsea, a connu un apprentissage des finales douloureux, avec celle perdue en août dernier à Lisbonne

face au Bayern (1-0) avec le PSG, qui l'a limogé quatre mois plus tard, sur fond de désaccord sur le jeu proposé.

A Londres, ses joueurs sont allés au bout de son idée, avec de la solidarité en défense et un engagement constant.

"C'est un groupe fort, un club ambitieux qui me correspond parfaitement", a remarqué Tuchel, qui a salué la "performance collective".

Un homme est quand même sorti du lot: N'Golo Kanté.

L'international français "aux trois poumons" a réalisé un match à son image, en étant infatigable lorsqu'il s'agissait du pressing, et percutant quand il avait la balle.

Son coéquipier avec les Bleus, Olivier Giroud, est lui resté sur le banc tout le match.

Avec environ 4.000 supporters, les "Blues" ont aussi bénéficié de l'appui du 12e homme, leurs supporters ayant remporté le match des tribunes.

La présence de 14.110 spectateurs au stade de Dragon a donné

du souffle à cette finale, anglaise aussi dans l'engagement mis par les deux équipes.

Ainsi des "Thiago Silva" bruyants ont accompagné la sortie (39e) du défenseur brésilien, touché à une cuisse, qui avait du mal à cacher son abattement.

Mais, dans ce théâtre redevenu vivant grâce aux fans, les séquences se sont enchaînées, et aux larmes a succédé la joie, lorsque Havertz a ouvert le score trois minutes plus tard.

Lancé par Mason Mount, en contre, le jeune international allemand de 21 ans a effacé Ederson d'un crochet avant de pousser la balle dans le but vide.

Jusque-là, la rencontre avait été comme les deux entraîneurs l'avait imaginée: Guardiola comme Tuchel ont déclaré vendredi qu'ils se préparaient "souffrir", et ils ont eu raison.

Chelsea a poussé en premier, avec Timo Werner notamment, mais l'Allemand s'est montré maladroit (10e, 14e).

Manchester City a bien ré-

pondu, mais sur sa meilleure occasion, Antonio Rüdiger a réussi un tacle exceptionnel sur Phil Foden (27e) qui s'apprêtait à tirer à bout portant.

Il a aussi manqué quelques centimètres à Riyad Mahrez, seul, pour reprendre le centre de Kyle Walker (30e).

L'international algérien a tenté sa chance, avec un centre dangereux qu'a délogé en urgence Cesar Azpilicueta (68e).

Quelques instants plus tôt, De Bruyne est sorti blessé (59e), après un coup au visage. Comme Silva avant lui, le Belge a été très ému au moment de quitter la pelouse.

City laissait échapper son rêve... La sentence aurait pu intervenir plus tôt sans le raté de Christian Pulisic (73e), en contre.

Après une dernière frappe de Mahrez (90e+7), les fans de Chelsea ont laissé éclater leur joie. Dans le même temps, le speaker les enjoignant à garder leur masque et à rester assis sur leurs sièges. La dernière image d'une saison pas comme les autres.

Hakim Ziyech : Avec l'Ajax, j'étais proche du titre, mais je suis venu à Chelsea pour le remporter

L'international marocain Hakim Ziyech a inscrit son nom dans l'histoire de la Ligue des Champions d'Europe en devenant le deuxième joueur marocain à remporter la prestigieuse coupe, après son compatriote Achraf Hakimi, vainqueur de ce trophée avec le Real Madrid en 2018.

L'international marocain est également devenu le quatrième joueur arabe à remporter le titre de la LDC, après l'Algérien Rabah Madjer en 1987 avec le FC Porto, l'Égyptien Mohamed Salah avec Liverpool en 2019 et Achraf Hakimi avec le Real Madrid. Deux autres joueurs marocains ont déjà joué la finale de la LDC, à savoir, Redouane Hajri avec l'équipe portugaise du Benfica et Mehdi Benatia avec la Juventus d'Italie.

Même si Ziyech n'est pas entré face à Manchester City, il n'a pas hésité à célébrer le sacre en arborant le drapeau national marocain.

"C'est fabuleux. Il est temps que l'on célèbre ce que nous avons réalisé cette saison", a déclaré le meneur de jeu marocain à l'issue de cette finale.

"C'était un grand défi. Je ne trouve pas les mots pour exprimer ma joie", a-t-il ajouté.

Commentant le match, Ziyech a fait savoir

que la finale a été très tactique et difficile pour les deux protagonistes. "Tous les joueurs étaient bien placés sur le terrain et produit un grand match. Certes les occasions ont été rares, mais nous avons réalisé l'essentiel", s'est-il félicité.

L'international marocain a indiqué que son équipe a profité des failles laissées par les hommes de Pep Guardiola qui ont exercé une défense avancée pour marquer le seul but de la rencontre. "Nous sommes en droit de savourer cette victoire qui couronne une saison difficile", a-t-il poursuivi.

"Avec l'Ajax Amsterdam, j'étais proche du titre, mais je suis venu à Chelsea pour le remporter. Je suis très heureux et fier d'avoir réalisé ce rêve lors de ma première saison ici", a-t-il encore noté.

L'international marocain s'est dit par ailleurs fier d'être le deuxième marocain à remporter cette prestigieuse coupe, soulignant que son rêve est de remporter plus de titres dans les prochaines années.

Hakim Ziyech, qui a rejoint Chelsea l'été dernier en provenance de l'Ajax d'Amsterdam, a remporté lors de sa première saison au club londonien la Ligue des champions et a également été finaliste de la FA Cup.



Drapé des couleurs nationales, Hakim Ziyech brandit le prestigieux trophée. Il devient le deuxième joueur marocain à remporter la Ligue des champions.

Crédit photo @Kooora



La sélection marocaine remporte haut la main le 5^{ème} championnat arabe de Futsal

Le Maroc a remporté, samedi au Caire, le 5^e championnat arabe de Futsal après sa victoire sur l'Égypte, pays hôte, sur le score de 4 buts à zéro. Lors de la première période, les deux équipes se sont quittées dos-à-dos malgré la domination de l'équipe nationale. L'adversaire du jour s'est contenté de défendre et d'opérer pour les contre-attaques sans danger sur le portier marocain Reda El Khyari. Après deux minutes de l'entame de la seconde période, la sélection nationale a ouvert le score à la faveur d'une

contre-attaque concrétisée par Youssef Jaouad.

Mohamed Achraf Saoud a corsé l'addition pour l'équipe nationale grâce à son hat-trick à la 5^e, 13^e et 18^e minutes de la seconde période, terminant ce championnat en tête de classement des buteurs avec 8 réalisations.

L'équipe nationale a terminé la compétition avec un carton plein, en s'imposant dans tous ses matches (5 au total) avec une moisson de 26 buts et ne concédant que deux.

Al Ahly s'offre la RSB et la Super coupe d'Afrique

Juan Pedro Benali : Dans de tels matches, les erreurs ne sont pas permises

Les Égyptiens d'Al Ahly ont remporté, vendredi, la Super coupe d'Afrique aux dépens de la Renaissance Sportive de Berkane (RSB), à l'issue d'une finale remportée sur le score de 2 buts à 0 au Stade Jassim Bin Hamad à Doha, au Qatar.

Le premier but des Cairotes a été inscrit à la 56^e minute à la faveur d'un tir cadré de Mohamed Charif. Les Égyptiens d'Al Ahly ont scellé leur avantage par Mohsen Katala à la 82^e minute.

Après cette victoire, Al Ahly a renoué avec la Super coupe d'Afrique dont le dernier titre remonte à 2014. Les premières minutes du match, dirigé par l'arbitre algérien Mustapha Gharbal, ont été équilibrées. La Renaissance Sportive de Berkane a dominé au fil du temps le match, en exerçant une forte pression sur la défense de l'équipe égyptienne.

Les Berkanis ont eu à la 27^e minute une nette occasion de but après que Mouhcten Lajour ait pu tromper la vigilance de la défense adverse et donner une

bonne passe à son coéquipier Aymane Achraf qui n'a pas pu cadrer son tir.

En deuxième période, les deux équipes ont continué leurs efforts pour ouvrir le score. Mais les Égyptiens ont su concrétiser leurs occasions à la faveur d'un puissant tir cadré signé Mohamed Achraf à la 56^e minute. À la 82^e minute, Al Ahly a consolidé son avantage grâce à un but marqué par Salah Mouhcine, scellant définitivement la victoire des Égyptiens.

À l'issue de cette rencontre, l'entraîneur de la RSB, Juan Pedro Benali a fait savoir dans une déclaration rapportée par la MAP que "les petits détails font la différence, surtout lorsqu'il s'agit d'un match contre une grande équipe comme celle d'Al Ahly".

Il a ajouté que "dans de tels matches, les erreurs ne sont pas permises et malheureusement nous en avons commis plusieurs en deuxième mi-temps, dont Al-Ahly a profité et a réussi à gagner".

"La défaite est douloureuse, car l'équipe était déterminée à gagner le match et à remporter la Super



Divers

CAN de Beach Soccer Le Sénégal sacré, le Maroc 3^{ème}

La sélection sénégalaise de beach soccer a signé son sixième sacre continental, samedi à Saly (Sénégal), en remportant sur le score de (4-1), la finale de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) face au Mozambique.

Pays hôte et double tenant du titre, le Sénégal, donné favori du tournoi, a confirmé les pronostics en s'imposant, sur un score sans appel, devant l'Ouganda, l'équipe surprise du tournoi qui a réussi un parcours sans faute en gagnant les trois matches du premier tour, ainsi que la demi-finale devant l'Ouganda. Les deux équipes finalistes, le Sénégal et le Mozambique, représenteront l'Afrique à la Coupe du monde de beach soccer, prévue en août prochain en Russie.

En match de classement, le Maroc a remporté, sur le score de (5-3), son duel face à l'Ouganda, terminant troisième à l'issue de cette compétition continentale.

Boxe

Oubaali perd son titre

Le Français d'origine marocaine Nordine Oubaali a perdu sa ceinture WBC des poids coqs contre le Philippin Nonito Donaire, grand nom des petites catégories, qui l'a battu par K.O. au 4^e round, samedi à Carson (Californie).

Oubaali, qui concède à 34 ans sa première défaite en 18 combats, n'a rien pu faire devant Donaire, champion dans quatre catégories différentes (poids mouches, coqs, super-coqs et plumes) et qui a récupéré un titre dont il a déjà été en possession en 2011.

Ca se complique pour le MAS

L'IRT confirme, la RCAZ respire

L'IRT a battu en déplacement le RCOZ (2-1), samedi au complexe sportif du phosphate à Khouribga, pour le compte de la 21^e journée de la Botola Pro D1 "Inwi" de football.

Les joueurs du club du détroit ont été les premiers à marquer à la faveur d'un but de Taoufik Ijroten (19^e), avant que les hommes de l'entraîneur Fouad Sahabi ne remettent les pendules à l'heure en égalisant par le biais du joueur Ayoub Taleb Rabbih (31^e).

Au cours de la 2^e mi-temps, alors que le match allait vers sa fin, Tarik Astati offre les trois points de la rencontre aux Tangérois sur pénalty dans le temps additionnel (90^e+6).

Dans la journée, la Renaissance de Zemmamra s'est imposée (1-0) au stade Larbi Zaouli à Casablanca face au Difaa d'El Jadida,

tandis que le Maghreb de Fès s'est incliné au stade Hassan II à Fès contre l'Olympic Safi (1-2).

Salaheddine Benyachou a ouvert le score à la 46^e minute, avant que le Brésilien Claudio Santos ne double la mise (61^e) pour les Safiots. La seule réalisation des Fassis a été signée Lahcen Korbi à la 73^e minute.

Dans l'autre match, l'unique but de la RCAZ, qui demeure tout de même lanterne rouge, a été l'œuvre du vétéran Abdessamad El Moubarak sur pénalty à la 74^e minute.

Dimanche, quatre matches devaient avoir lieu, à savoir Mouloudia d'Oujda-Chabab Mohammédia, Wydad de Casablanca-FUS de Rabat, Raja de Casablanca-AS FAR et Moghreb de Tétouan-Hassania d'Agadir.

RBM vs OCK : 1-1

Le derby régional accouche d'un petit match

Pour le compte de la 24^e journée de la Botola Pro D2 Inwi, l'Olympique Club de Khouribga a concédé le match nul lors du derby régional qui l'a opposé au Raja de Béni Mellal, vendredi dernier. Un match nul au goût de la défaite car il prive l'Olympique de la possibilité d'occuper seul la tête du classement. Dès l'entame du match, les Khouribguis se portent à l'attaque et se créent des opportunités franches qui ont été loupées faute de concentration des attaquants. Acculés à la défense, les Mellalis se contentent de contre-attaques timides et sans danger pour le keeper khouribgui. À la 41', l'attaquant Cappello parvient à tromper la vigilance de la défense adverse et marque pour les siens. La première mi-temps se solde par la victoire des visiteurs par un but à zéro.

En seconde période, les locaux sortent de leur réserve et tentent de remettre les pendules à l'heure. En effet, ils exercent un pressing constant sur la défense de l'Olympique. Cette pression porte ses fruits à la 42' et permet aux Mellalis d'égaliser.

Suite à ce score de parité, l'OCK totalise 42 points, et occupe la deuxième place, tandis que le Raja de Béni Mellal est huitième avec 31 points.

Chouaib Sahnoun

Résultats

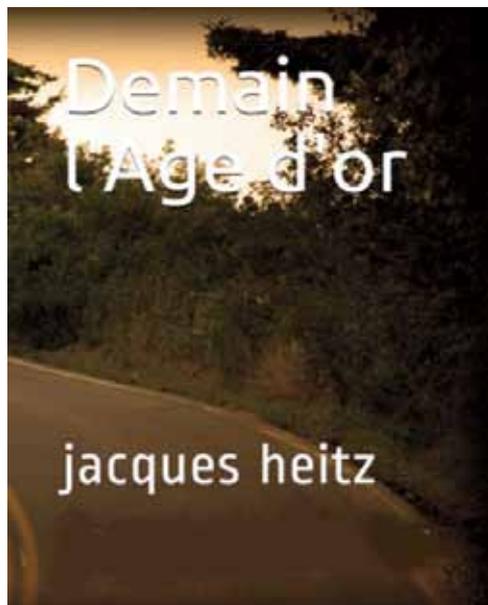
Voici les résultats et le programme de la 24^e journée de la Botola Pro D2 "Inwi" de football, au terme des matches disputés samedi:

Vendredi
UTS-CJBG : 3-1
RBM-OCK : 1-1
Samedi
ASS-RAC : 1-0
WST-JSS : 0-0
KACM-OD : 1-2

A noter que les matches CAK-IZK, KAC-SM et TAS-WAF devaient avoir lieu dimanche.

J'assure ensuite un cours de quatrième année, censé donc être de haut niveau. Certains étudiants me connaissent, me saluent chaleureusement (il est donc possible qu'on soit content de te voir, petit lépreux?). La salle de classe est impersonnelle. Chaises, tables, bureau professoral avec rétroprojecteur, des murs ornés seulement d'une carte de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis. Une fenêtre donne sur des arbres. Je m'installe, j'étales mes notes, ma montre, ma bouteille d'eau. Je n'ai guère connu ce que ma mère appellerait des «problèmes de discipline». Même en début de carrière, je ne supportais pas qu'on parle pendant que je parlais, et mon ironie mordante avait vite fait de convaincre les bavards qu'il valait mieux éviter l'affrontement avec un professeur combattif et assez apprécié, je crois, pour son enthousiasme et la qualité de ses cours.

«Mes chers étudiants, alors que vous étiez encore en vacances, les autorités universitaires ont réuni les professeurs pour leur demander de vous encadrer convenablement, de bien fixer les limites afin de rassurer vos jeunes personnalités certes en cours d'épanouissement, mais ayant besoin de repères bien précis. Je vous annonce donc que, sauf exceptions dûment justifiées, ceux qui arrivent avec retard ne pour-



ront être marqués «présents». Les portables doivent être éteints pendant toute la durée de notre vol au-dessus des cimes envivantes de la littérature. Sachons nous centrer, nous concentrer que diable, dans une société qui n'invite qu'à l'éparpillement et à une regrettable dispersion. Mes chers étudiants, savoir être attentif est une des clés du bonheur.

Vous avez choisi ou on vous a imposé le thème de ce cours : l'Europe centrale et de l'Est dans l'œuvre des écrivains juifs new-yorkais tels que Saul Bellow, Philip Roth, Isaac B. Singer, Bernard Malamud. Voici la liste des livres qu'il vous faudra lire le plus rapidement possible et en anglais évidemment. Tout est lié, n'est-ce pas, la géographie et l'histoire dé-

terminent en partie la littérature. L'émigration forcée due au fascisme, au communisme, à la misère, tous ces gens venus de la vieille Europe en route pour l'Age d'Or américain et qui rencontreront d'abord pour un premier contact assez rude les douaniers de Staten Island. Garçon d'ascenseur, tu peux toujours essayer de devenir président des Etats-Unis».

Un autre cours après celui-ci et je me retrouve dehors, passablement hébété parmi ces bâtiments si familiers de l'Université de Bruxelles. Le style néo-gothique comme sur les campus américains ou anglais y côtoie l'absence de style d'édifices plus modernes. Je retrouve à la cafétéria recouverte d'affiches et de tags deux bons copains avec qui bavarder, plaisanter surtout. On s'invite les uns chez les autres une ou deux fois par an, eux en couple avec des enfants, moi, seul, un peu décalé. Gilbert, professeur de néerlandais, se désolait du niveau de ses élèves. «Aucun d'eux ne savait que l'Indonésie avait été une colonie hollandaise». Antoine qui enseigne le latin, se moque de lui. «Quand tu diras : de mon temps on savait... etc, tu seras tout à fait comme Plinius l'Ancien qui, il y a deux mille ans, se désolait déjà de l'ignorance de la jeunesse. Attention, Gilbert, tu vieilliras. A 14 ans les gamins savent tout de la fellation et de la so-

domie qu'ils voient tous les jours sur Internet. Que savais-tu de ces choses à leur âge?».

Notre bière buc, nous nous séparons et je me promène dans les avenues de ce campus où je suis venu à 18 ans pour la première fois, jeune homme fier, complexe, timide mais qui se croyait libéré enfin de Bruges, de sa mère et des maux de l'adolescence.

Sur la suite d'événements qui m'ont amené à cette université plutôt qu'à Oxford ou à la Sorbonne, mes désirs et ma volonté n'ont eu guère de pouvoir. Avant de les faire entrer dans le second cycle du secondaire, le préfet des études de l'Athénée Quentin Metsys convoquait les élèves un à un dans son bureau.

- Quel métier désirez-vous exercer plus tard, jeune homme ? me demanda Napoléon le Petit.

- Zoologiste de terrain.

- Vraiment ? fit-il en se penchant sur mon bulletin scolaire. Avec 19 en grec et en latin, 18 en français, 16 en anglais et néerlandais, 6 en mathématiques, 3 en physique, 4 en chimie. Vous prétendez à un métier scientifique avec des résultats pareils ?

- Je ne serai pas un savant de laboratoire mais un observateur de plein air.

- Oubliez ça. Je vous inscris dans les Humanités anciennes.

(A suivre)

Recettes

Le palmier au caramel

Les ingrédients :

- 1 pâte feuilletée
- De la cassonade
- Du caramel à étaler

Les étapes :

1. Dans un premier temps, préchauffez votre four à 190°.

2. Déroulez votre pâte feuilletée puis saupoudrez toute la surface de cassonade. Avec le bout de vos doigts, tapotez les grains afin qu'ils soient bien intégrés à la pâte.

3. Retournez ensuite la pâte et étalez sur son autre face le caramel (vous pouvez l'acheter en pot ou bien le faire maison) puis parsemez à nouveau de cassonade.

4. Roulez chaque extrémité de la

pâte jusqu'à ce que les deux boudins se rejoignent au centre. Si vous souhaitez que vos biscuits soient bien dorés, badigeonnez d'un jaune d'oeuf puis saupoudrez encore de cassonade et réservez 10 minutes minimum au frais (cette étape n'est pas essentielle, mais elle facilite la découpe). 5. Détaillez votre pâte en tranches d'un centimètre environ et déposez-les sur une plaque chemisée d'un papier cuisson. N'hésitez pas à leur redonner la forme du palmier en rehaussant la pâte si elle a été affaissée lors de la découpe. Enfourez 20 minutes et retournez vos palmiers à mi-cuisson pour qu'ils soient bien dorés des 2 côtés.



Chasser les araignées des maisons avec des fourmis

Bonne nouvelle pour les arachnophobes : certaines araignées qui hantent les maisons pourraient déguerpir les lieux pour fuir la terrifiante odeur des fourmis, révèle mercredi une étude ouvrant la voie à l'élaboration de répulsifs naturels.

Une équipe de biologistes est partie de l'hypothèse que la plupart des araignées domestiques étant une proie facile pour certaines fourmis, elles évitent les lieux peuplés par ces colonies d'insectes pour tisser leur toile.

Une équipe de chercheurs a donc sélectionné trois espèces de fourmis fourragères, dont la fourmi rouge d'Europe (*Myrmica rubra*) présente dans les zones tempérées du globe, et qui pullule dans certaines habitations d'Amérique du Nord.

Ces fourmis peuvent être extrêmement agressives, capables de découper en morceaux les araignées osant empiéter sur leur territoire, a expliqué à l'AFP Andreas Fischer, de l'Université Simon Fraser au Canada, principal auteur de l'étude parue dans Royal Society Open Science.

Les chercheurs ont déposé des insectes sur du papier filtre pendant 12 heures, laissant leur organisme y libérer des substances chimiques tels que les phéromones.

Des araignées de plusieurs espèces ont ensuite été placées dans des petites chambres en verre re-



liées entre elles par des tubes : les unes contenaient le papier imprégné de l'odeur des fourmis, les autres ce même papier, mais préalablement lavé.

Résultat, les stimuli olfactifs provenant des fourmis *Myrmica rubra* ont montré un effet répulsif significatif sur trois des espèces d'araignées sélectionnées : la fausse veuve noire (*Steatoda grossa*), la veuve noire de l'Ouest (*Latrodectus hesperus*) et la tégénaire des champs, également appelée araignée vagabonde (*Eratigena agrestis*).

Bien que venimeuses, ces araignées domestiques mordent rarement et "ne représentent pas un danger pour l'homme", selon Andreas Fischer. Mais "beaucoup de fausses idées circulent sur Internet", les confondant notamment

avec d'autres espèces au poison mortel, ce qui alimente la peur des bêtes à huit pattes nichées dans les recoins sombres des habitations.

Les hommes ont développé plusieurs tactiques pour s'en débarrasser, comme les insecticides chimiques, mais qui s'avèrent assez peu efficaces. Les répulsifs naturels tels que l'huile essentielle de citron ne le sont guère plus, selon l'étude.

Sans aller jusqu'à introduire des armées de fourmis dans les maisons, utiliser leurs émanations pour élaborer un insecticide naturel, "respectueux" de l'environnement, pourrait être une solution, avance le biologiste.

De tels produits sont déjà utilisés contre certains nuisibles comme les mites, pour perturber leur accouplement à l'aide de phéromones.